

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
5F février 1980 n° 388

mr
ap

visages de l'islam

reportage sur
le procès des nazis
à cologne

TRICOSIM

Société anonyme au capital de 250.000 Frs
41, rue du Sentier
75002 PARIS
Tél. : 233.82.43

FOURRURES

AU RENARD BLEU

68, AVENUE DES GOBELINS 68
75013 PARIS
Tél. : 331.16.85

LA QUALITE ARTISANALE
Prix Artisanaux

S.A.R.L. PAUL DECOUR

PRET A PORTER
162 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél. : 202.57.12

DEPOT TEXTILE

Balmoral

11, rue Grenéta 75003 PARIS

Tél. 278-50-72

IMPORTANT
STOCK PERMANENT DE CHEMISES, PYJAMAS
ROBES DE CHAMBRE, PULLS, VESTES DE LAINE,
BLOUSONS, CRAVATES

LES TRICOTS CAROLL

LES TRICOTS
CAROLL
MARQUE DÉPOSÉE



COFINTEX S. A.
14, Rue Chapon
75003 PARIS

☎ 278-63-31 (6 LIGNES GROUPÉES)

■ courrier ■

vous vous faites des idées

Lectrice de droit et liberté depuis des années, essayant d'agir à mon niveau — dans le cadre de l'administration où je travaille — pour lutter contre les préjugés et les attitudes racistes conscientes ou non, je tiens à vous faire part des difficultés que j'ai rencontrées à la mairie du 11^e à Paris. Je vis maritalement : il est Algérien. Je suis Française. Nous avons eu un petit garçon il y a un mois.

Le lendemain de ma sortie de la maternité, je vais à la mairie reconnaître mon enfant : formalité nécessaire puisque nous vivons maritalement. Je demande, en tant que mère célibataire, le livret de famille auquel j'ai droit. L'employée de l'état civil me répond que je n'y ai pas droit. Etonnement de ma part. J'insiste. Je connais mes droits.

Elle me répond : « Le père étant Algérien, vous n'avez droit à rien ».

Nouvelle tentative de ma part. Elle me répond à nouveau : « Mais puisque je vous dis que vous n'avez droit à rien. Je sais ce que je dis. Si vous voulez un livret de famille, mariez-vous ! ».

Le lendemain, je décide de téléphoner au chef de service. Elle s'excuse de l'attitude de l'employée. Quand je lui fais remarquer que son attitude était raciste, elle me déclare que « je me fais des idées ».

A.M.C.
93130 Noisy-le-Sec

travailleurs coopérants

Il m'est toujours très pénible d'entendre parler ou de voir écrit : « travailleurs immigrés ». Ne pourrait-on faire un effort et parler de travailleurs coopérants ? Pourquoi le mrp ne lancerait-il pas une telle idée ?

Personnellement, je pense que l'on n'est nulle part immigré sur la planète Terre, on y est partout chez soi. D'autre part, pourquoi deux poids, deux mesures ? La coopération n'a pas lieu que dans le sens France/pays d'Afrique mais aussi dans le sens pays d'Afrique/France.

Un cadre ou un instituteur français a droit au titre de coopérants. Les étrangers qui viennent de Norvège, de Suède ou de R.F.A. ou d'un autre pays d'Europe ne sont pas appelés des immigrés.

Mme Christine BERNARDI
30250 Sommières

les métis aussi ...

Depuis des années, nous lisons très attentivement et avec le plus vif intérêt votre périodique droit et liberté dans lequel il est souvent question de métis.

Problème crucial, toujours d'actualité, que bien de grands écrivains en particulier André Londres, dans son roman « Terre

d'ébène », avaient soulevé en leur temps et qui pour autant est encore vivant.

Combien il est heureux qu'un périodique tel que le vôtre donne à ses lecteurs une idée concrète des situations de catégories d'hommes qui souffrent, victimes de leurs origines !

Nicolas RIGONAU
Comité International des Métis
Dakar

comprendre les autres

Je voulais vous dire combien la lecture de votre revue m'aide beaucoup dans ma compréhension des autres. C'est important dans mon métier d'éducatrice et de femme. Je suis mariée depuis près de vingt ans à un « étranger ». Nous avons beaucoup de camarades étrangers de nombreuses nationalités et je n'ai jamais rencontré de mauvais Juifs, de mauvais Arabes, de vilain Noir ...

Mme Nicole N.
91350 Grigny

l'énorme campagne d'intoxication

Dans les « Au fil des jours » du numéro 386 de droit et liberté, sous le titre « Les Noirs, les femmes et l'Ayatollah », on pouvait lire : « Libérer les Noirs et les femmes d'abord introduit une discrimination à rebours inacceptable car elle tend à faire passer pour irresponsables des ensembles d'êtres humains qui revendiquent bien haut l'égalité de tous. »

Les gens de progrès devraient être extrêmement prudents pour juger de la situation en Iran ainsi que dans le choix des termes qu'ils emploient pour cela.

L'auteur de cet « écho » devrait se renseigner sur la nature raciste du concept de « discrimination à rebours » tel qu'il est utilisé aux Etats-Unis d'Amérique. (Voir droit et liberté n° 372 et 383 « Quota »)

D'autre part, il ne peut juger pleinement de la situation à cause du manque d'informations et de l'énorme campagne d'intoxication qui a inondé le « monde libre » à ce propos (fort justement dénoncée dans cet article).

L'histoire récente offre quelques exemples de la colère de peuples auxquels on avait trop longtemps refusé les droits humains les plus élémentaires. Un peuple qui accumule cette colère, une colère encore augmentée par la répression brutale qu'il subit de la part du « Monde libre », réagit d'une manière que les informateurs « occidentaux » taxent de « fanatique ».

Il est hors de doute que c'est la similitude de leurs situations et non une « discrimination à rebours » qui a conduit le peuple iranien à libérer les Noirs américains. Il n'est pas éloigné le temps où le ciel des ghettos américains était assombri par les fumées de la colère d'un autre peuple trop longtemps opprimé par

l'impérialisme américain. Les Iraniens ont accompli un acte de solidarité.

Il est également évident que le peuple iranien a besoin d'alliés politiques dans les Etats-Unis qui ne soient pas inspirés par une hystérie ultra-nationaliste. Aujourd'hui les Noirs américains, en masse, ont pris la tête du soutien au peuple iranien aux Etats-Unis. (Ce fait est soigneusement passé sous silence en France).

Je m'associe à l'auteur pour demander l'égalité pour tous. Mais je voudrais ajouter que l'égalité que je recherche est une égalité dans les droits qui assurerait une paix stable dans le monde. Maintenir les femmes et les Noirs, qui sont les victimes de l'impérialisme américain, avec les autres otages n'aurait pas hâté leur libération en aucune manière. C'est la Maison Blanche qui a bloqué toute possibilité d'une solution pacifique à la crise.

Un Noir Américain

le contrôleur de la ratp est un « sauvage »

Le jeudi 13 décembre 1979 vers 8 heures du matin, sur la ligne d'autobus 195-A (sens Porte d'Orléans-Châtenay Malabry), deux contrôleurs sont montés dont l'un, qui répond au matricule n°... a eu tout au long du contrôle une attitude et un ton particulièrement désobligeants et agressifs envers l'ensemble des voyageurs.

Cette agressivité a atteint son paroxysme lorsque l'agent en question a contrôlé le titre de transport d'un passager à la peau noire. Ce dernier était en règle si ce n'est qu'il avait commis la redoutable infraction qui consiste à ne pas avoir recopié le numéro de sa carte orange sur le coupon du mois de décembre. Cela lui a valu de se faire traiter par le dit contrôleur de « sauvage ».

Sachant que le Parlement français a voté le 1er juillet 1972 une loi punissant les propos et comportements à caractère raciste émis publiquement à l'encontre d'un particulier ou d'une collectivité résidant sur le territoire français, et étant moi-même profondément choqué par cette attitude, j'ai fait poliment remarquer à l'agent n°... qu'il avait émis une « réflexion déplacée ». Que n'avais-je pas dit !

Je fus immédiatement contrôlé d'une façon qui aurait pu laisser à penser que j'étais un dangereux criminel.

Mon titre de transport était en règle si ce n'est que, comme le précédent passager, j'avais omis de recopier le numéro sur le coupon de décembre de ma carte orange.

Le contrôleur ne m'a pas invité à le faire mais a immédiatement rempli une fiche d'infraction à mon nom.

J'ajoute que lorsque j'ai demandé à ce contrôleur de bien vouloir me communiquer son numéro d'immatriculation, il s'y est refusé et seule une longue insistance de ma part, et la prise à témoin d'autres passagers, ont fait qu'il s'y est finalement résolu.

Je précise enfin que je tiens à votre disposition le témoignage de trois voyageurs qui ont assisté à ces incidents et sont prêts à en témoigner.



mode enfantine

RAINETT
PARIS

piedssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance

Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9^{er}) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)

(6^{er}) Rive gauche - 85, rue de Sévras (Métro Sévras-Babylone)

(10^{er}) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis.



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

avez-vous renouvelé
votre abonnement
à droit et liberté ?

au sommaire

■ sur le vif ■

des assassins
« bien convenables » p. 6
par jean-pierre giovenco



■ point chaud ■

« la résistance se porte bien » ... p. 8
un entretien avec alexandre moumbaris

l'afrique du sud contre le
sport p. 9
par robert pac



les fascistes turcs opèrent
aussi en france p. 10

■ événement ■

le conseil constitutionnel
ampute la loi bonnet p. 11

ils ont tué salif pour s'amuser p. 12



■ dossier ■

visages de l'islam p. 15



et nos rubriques habituelles

la photo de la « une » a été réalisée par marc riboud (magnum)

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233 09 57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

jean-louis sagot-duvaux

comité de rédaction

jean-pierre giovenco

jean-pierre barrizien, mireille carrère, delphine deporte, philippe jarreau, patrick kamenka, félix lambert, racine maiga, marc mangin, stephane mayreste, robert pac, yves person, théo saint-jean, abdelhak senna, pierre-andré taguieff, yves thoraval, jean-yves treiber, pierre vidal, slimane zéghidour.

abonnements un an 60 F. soutien 120 F. étranger 90 F. publicité au siège du journal.

Je me permettrai, pour conclure, une seule remarque : les passagers de cette ligne, à 8 heures du matin, sont des gens qui utilisent l'autobus pour se rendre quotidiennement à leur travail et n'ont pas à être traités a priori comme des délinquants.

Je ne conteste en rien la nécessité d'un contrôle des billets, mais il me semble que cette tâche de relation publique, par excellence, ne saurait être confiée à des personnes dépourvues de qualités élémentaires de courtoisie et de maîtrise de soi. (Cette lettre a été adressée au Directeur du Service de Réclamations de la R.A.T.P.).

Michel BILLIS
Paris 14^e

histoire de cacahuètes

Un après-midi aux Champ-Élysées la foule nombreuse se promène au soleil. Devant un magasin de luxe, un garçon noir aux vêtements fripés, debout, offre aux passants des petits paquets de cacahuètes.

Brusquement, le patron du magasin sort, l'insulte, lui arrache des mains son panier qu'il lui jette sur la tête, la pauvre marchandise s'éparpille sur le trottoir.

L'enfant reste abasourdi, effrayé et désespéré. Il ne comprend pas ce qui lui arrive. Il n'a fait de mal à personne. Des badauds observent ce triste spectacle mais ne réagissent pas.

Une femme sort à ce moment du métro, voit ce rassemblement et l'indifférence des gens. Cela la révolte et avec une colère mal contenue, elle se précipite vers le patron : « raciste, vous n'avez pas honte de malmener un enfant de cette façon ? ». Dans le tumulte, un policier arrive mais il renonce à intervenir et repart.

La femme se met à genoux, aide l'enfant à ramasser sa marchandise répandue, lui donne quelques francs.

Dans cette ville-lumière, il y a certes encore des taches sombres. Mais il se passe aussi des choses qui font chaud au cœur.

Erman GRZYMBERG
Paris

sur l'emploi du mot « goy »

Votre numéro de septembre 1979, page 26, titre : rires juifs.

Je proteste contre l'emploi du mot « goy » (non-juif). Même si vous voulez me prouver qu'en son origine ce mot n'avait rien de péjoratif, actuellement il est employé dans un pareil sens.

Le mot non-juif veut dire la même chose et n'a pas ce goût amer.

Merci d'avance de surveiller l'emploi de votre vocabulaire.

Alfred NEHER
57 Metz

■ éditorial ■

sport, racisme et politique

Dans le climat de tension internationale qui ne cesse de croître, des événements du Sud-Est asiatique à ceux d'Iran et d'Afghanistan, et dans l'escalade alarmante des moyens mis en œuvre, le boycottage des Jeux Olympiques est sans doute celui qui soulève le plus de passions.

Première observation, indispensable car elle répond à une confusion systématiquement entretenue : l'opposition aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud ne se place pas sur le terrain politique, mais constitue une défense des règles sportives fondamentales, violées par l'apartheid. C'est parce qu'en Afrique du Sud, la population noire, en tant que telle, est lésée dans la répartition des crédits et des équipements, parce que la ségrégation raciale est pratiquée dans les clubs, les stades, les rencontres, les sélections, que l'O.N.U., le mouvement olympique, de nombreuses fédérations internationales, ont décidé l'isolement de ce pays jusqu'à ce qu'il admette enfin une conception honnête du sport.

Il est donc abusif de justifier le boycottage des Jeux Olympiques par l'annulation de la tournée des Springboks : les deux situations sont absolument différentes.

Dans les appels contre les Jeux de Moscou, d'où qu'ils émanent, s'affirme une volonté politique : « punir » l'U.R.S.S. pour son intervention en Afghanistan et pour les mesures frappant Sakharov. Ils s'appuient sur les aspirations légitimes de l'opinion à la défense de la paix et des Droits de l'Homme. Le problème est de savoir si c'est là une réponse adéquate.

Préoccupés plus particulièrement de cette violation odieuse des Droits de l'Homme qu'est le racisme, nous en stigmatisons les manifestations en U.R.S.S. : publications antisémites, restrictions à la culture juive, brimades et calomnies contre les juifs désireux de partir, procès truqués comme celui de Chtcharansky. Les Jeux peuvent être une occasion privilégiée de mieux informer ce sujet et de réclamer, au nom des principes d'égalité et de fraternité exaltés dans le sport, la cessation des discriminations et de l'arbitraire dans tous les domaines.

Mais, avant les Jeux d'été à Moscou, vont se tenir ceux d'hiver à Lake Placid, aux Etats-Unis. Pourquoi deux poids, deux mesures ? Pourquoi passer sous silence les prisonniers de M. Carter, en majorité noirs, dont beaucoup sont détenus pour des raisons politiques, et qui seront incarcérés ensuite dans les bâtiments aménagés pour les Jeux ? Et le racisme social, qui fait trois fois plus de chômeurs noirs que blancs ? Et les ghettos, les discriminations quotidiennes, les violences du Ku Klux Klan, qui se sont soldées par plusieurs morts dans la dernière période ?

La défense réelle des droits de tous les hommes, partout où ils sont violés, suppose une intervention dans les deux cas.

On se demande d'ailleurs, sur de tels critères, quel pays mérite vraiment d'abriter les Jeux Olympiques. Est-on sûr que la France, avec les persécutions et les crimes contre les immigrés, les attentats antijuifs, les interventions en Afrique, ne pourrait pas, le cas échéant, être également récusée ?

Pour sauvegarder la paix, ne vaut-il pas mieux favoriser les échanges de tous ordres plutôt qu'accentuer les conflits et les ruptures ?

Les Jeux Olympiques, précisément, compétition pacifique dédiée à la jeunesse, à la liberté, au respect de tous les humains, se déroulant sous le regard de millions de spectateurs, dans les deux pays qui s'affrontent aujourd'hui, ne peuvent qu'affermir dans le monde entier la volonté de détente, de désarmement, de concertation. N'est-ce pas cela la coexistence, l'amitié entre les peuples ? Or, les peuples, eux aussi, ont leur mot à dire.

Albert LÉVY

un reportage de notre envoyé spécial au procès des nazis à cologne

des assassins «bien convenables»

Lischka, Hagen et Heinrichsohn sont jugés à Cologne (R.F.A.) pour des crimes commis en France il y a plus de 35 ans. Le procès tire à sa fin. Le verdict sera connu les prochains jours. Un journaliste de droit et liberté a assisté à une des audiences. Voici son témoignage.

Cologne-R.F.A., jeudi 17 janvier. De nombreux étrangers (Français, Italiens, Belges, Hollandais) arpentent le hall de l'immense gare moderne de Cologne, retardant le plus possible l'heure de sortir à l'extérieur où le mercure marque moins douze degrés. Parmi eux, une majorité d'industriels et de commerçants attirés par la perspective de réaliser quelques bonnes affaires à la Foire Internationale du meuble qui se tient quelque part en ville. On compte aussi de rares touristes venus admirer la magnifique cathédrale de style gothique flamboyant dont on fête cette année le centième anniversaire de la pose de la dernière pierre. La première ayant été posée en... 1228.

Un groupe important et compact de Français descend du Paris-Cologne-Varsovie, entré en gare à 6h15. Ces Français ne sont venus ni pour visiter la cathédrale et encore moins le salon international du meuble. Il est facile, pour qui sait lire le français, de deviner l'objet de leur visite : sur un badge épinglé au revers des vestes, on lit cette simple phrase : « Juifs de France ».

M^e Serge Klarsfeld (1), le chef du groupe, est là. Les employés de la gare commencent à bien connaître ces Français. Ils ont l'habitude de les voir deux fois par semaine. Leur présence à Cologne signifie qu'une nouvelle séance du procès de Lischka, Hagen et Heinrichsohn, les trois criminels nazis responsables de la déportation vers les camps de la mort des juifs de France, va se tenir au tribunal de la ville (2). A l'initiative de M^e Klarsfeld, plus d'un millier de juifs français et étran-

gers ont assisté à tour de rôle au procès qui entrainait le 17 janvier dans sa onzième semaine. Une présence qui a beaucoup impressionné, d'autant que les jeunes sont chaque fois très nombreux. La première question qui vient à l'esprit est de savoir pourquoi la justice de la R.F.A. a attendu si longtemps avant de faire comparaître devant un tribunal ces trois criminels qui ont « refait » leur vie en R.F.A. et dont l'un, Heinrichsohn, est avocat en



Serge Klarsfeld

Photo : Daniel Franck.

Bavière et maire de la ville de Burgstadt. « La justice, explique M^e Klarsfeld, ne pouvait les condamner pour la raison que le pouvoir exécutif de la R.F.A. a refusé pendant de longues années de voter la Convention Franco-Allemande qui la rendait compétente en matière de justice sur ces questions. Finalement, après une dizaine d'années de lutte, d'actions illégales conduites par moi-même, par Beate (l'épouse de M^e Klarsfeld), par de nombreux juifs français, de campagnes de sensibilisations d'organisations d'anciens déportés et de mouvements antiracistes, nous avons obtenu la signature de cette Convention le 2 février 1971. Les choses n'ont pas été réglées pour autant puisqu'il a fallu attendre quatre ans avant que le Parlement ouest-allemand lui donne une légitimité en la ratifiant. Trois ans et demi ont encore passé avant que Lischka et ses complices soient jugés ».

Le tribunal où se déroule le procès est situé à quelques trois ou quatre cents mètres de la gare. On s'y rend à pied. A 9 heures, la porte donnant accès à la tribune du public s'ouvre. La salle est tout juste assez grande pour accueillir les 80 juifs français et la vingtaine de jeunes élèves allemands qui, à la demande de leur professeur, sont venus assister aux débats. Pour voir. Pour comprendre. La salle est trop petite pour contenir tout le monde. Il faut se serrer.

l'avocat des otages interdit de plaidoirie

A gauche sont assis côte à côte les juges Holfort (le procureur qui a rédigé l'acte d'accusation) et Cohn, l'avocat originaire de la R.D.A. Kaul (partie civile), M^e Klarsfeld et son correspondant allemand M^e Lahme (en R.F.A. pour plaider les avocats étrangers doivent être assistés d'un avocat allemand), et M^e Ratz (correspondant allemand de M^e Jules Borker qui est aussi partie civile au procès). On apprendra plus tard que M^e Borker, qui suivait les débats depuis le 22 octobre 1979, s'était vu notifié par le président de la Cour l'interdiction de plaider au motif que la Convention européenne autorisant les avocats à exercer leur profession dans l'un des pays de la C.E.E. n'a pas encore été ratifiée. Attitude d'autant plus surprenante que dans le même temps, des avocats allemands peuvent plaider sans restriction en France. En réalité, il semble qu'il faille rechercher l'explication de cette mesure dans l'appartenance de M^e Borker au P.C.F.

En face de la partie civile s'installent Lischka, Hagen et Heinrichsohn et leurs avocats, deux par inculpé, l'un étant commis d'office, le second étant choisi par l'inculpé. L'entrée des trois criminels nazis est accueillie par quelques murmures. Un de mes voisins, un juif français âgé d'une cinquantaine d'années, me déclare à l'oreille : « Ça fait mal de les voir là. Quatre de mes frères et ma sœur sont morts

en déportation par leur faute ». Il me tend « le Mémorial de la déportation des juifs de France » (3) publié et édité par Serge et Beate Klarsfeld et me montre une page. Les noms des siens y figurent au milieu de dizaines de milliers d'autres. Un nom, un prénom, une date et un lieu de naissance, une nationalité. Tous ces noms sont des noms de gens. De gens qu'on a tués.

La Cour fait son entrée. Aux côtés du président Heinz Fassbender ont pris place deux juges et les jurés. La séance est officiellement ouverte. Le président donne lecture de deux ordonnances. La première rejette une requête de l'avocat de confiance de Lischka qui avait demandé l'arrêt du procès. La seconde autorise la lecture d'un témoignage d'une juive internée à Drancy, domiciliée à Haifa (Israël) et qui, malade, n'a pu se déplacer. Un témoignage accablant pour Heinrichsohn.

Au moment de son internement à Drancy, la jeune femme s'était procurée un acte de baptême rédigé en latin certifiant son appartenance à la religion catholique. Munie de cette pièce officielle qui pouvait lui éviter la déportation, elle demandait audience à Heinrichsohn. A quatre reprises, ce dernier lui indiqua qu'il ne connaissait pas le latin et qu'elle devait, avant qu'il ne se prononce, faire traduire son acte de naissance en allemand. « Personne ne connaît le latin à Drancy », expliqua alors la jeune femme. « Comment cela se fait-il, répondit Heinrichsohn, que vous ne trouviez pas dans la patrie des arts et des lettres une personne capable de faire cette traduction ? ». La jeune femme a été déportée.

heinrichsohn : « je ne savais pas, je ne pensais pas »

La salle est émue. Le président reprend la lecture de l'acte d'accusation et traite en particulier des convois de juifs vers les camps de la mort. Nerveux, tendu, Heinrichsohn demande la parole. Il rejette la responsabilité sur Dannecher, chef de la section juive à la SIPO-SD Paris. « Il était animé par une haine obsessionnelle à l'égard des juifs, dit-il. En ce qui me concerne, il y a confusion de personne sur ma présence à Drancy. Je ne comprend pas pourquoi mon nom figure sur les documents. Le camp était sous administration française. Je réaffirme que le sens véritable de la déportation des juifs ne m'est apparu que plus tard. Je croyais qu'on envoyait les juifs travailler dans les régions de l'Est. Je ne pensais pas qu'on puisse les exterminer ».

Ce seront les seules paroles prononcées durant toute la séance par les inculpés. Lischka, la tête entre les mains et muré dans son mutisme, Hagen, le dos ostensiblement présenté à la foule, restera silencieux, comme accablés par l'horreur de leurs crimes. La tactique adoptée par leurs défenseurs consiste à ne pas discuter sur le fond. A quoi cela

droit et liberté ■ n°388 ■ février 1980



D'importantes délégations de juifs français et étrangers ont assisté au procès et manifesté devant le tribunal.

servirait-il ? La véracité des témoignages, des documents du centre de documentation juive contemporaine ne fait aucun doute ; la responsabilité de Lischka, Hagen et Heinrichsohn dans la déportation des juifs de France est évidente. Aussi, plutôt que de répondre aux accusations, dressent-ils des obstacles de pure forme. Leur objectif est d'obtenir l'annulation du procès à la suite d'un vice de procédure. Un exemple nous en a été donné quand l'un d'entre eux a demandé l'arrêt des débats, affirmant en particulier que, lors d'une précédente séance, les propos tenus auraient été enregistrés sur magnétophone à l'insu de tous. Requête bien entendue rejetée par le président Fassbender, qui, aux dires de M^e Klarsfeld, « est animé par la volonté de faire en sorte que la vérité soit clairement établie ».

A l'origine, le procès devait durer 3 mois. 33 audiences étaient prévues. Finalement, une « rallonge » est nécessaire. Le verdict ne sera pas connu le 29 janvier mais aux environs du dix ou douze février. Serge Klarsfeld et l'association des « fils et filles des déportés juifs de France » ont l'intention de réunir à Cologne, ce jour-là, environ 1.000 personnes venant de la France entière (4).

Jean-Pierre GIOVENCO

(1) M^e Serge Klarsfeld est président de l'Association pour le jugement des criminels nazis ayant opéré en France. Il est, en outre, vice-président de l'association des « Fils et filles des déportés de France » et c'est à ce titre qu'au procès de Cologne, il défend les intérêts des victimes.

(2) Voir droit et liberté de novembre (n° 385), décembre (n° 386) et janvier (n° 387). Le procureur a requis douze ans de prison pour Lischka et Hagen et cinq ans pour Heinrichsohn.

(3) On peut se procurer ce livre en s'adressant à B.P. 137.16, 75763 Paris Cedex 16.

(4) Les personnes désireuses de participer au voyage (200 F. aller-retour) peuvent s'adresser à F.F.D.J.F., 78 rue de la Fédération, Paris, 75015.

le livre des otages

Auteur d'un monumental « Mémorial de la déportation des juifs de France », Serge Klarsfeld a récidivé il y a quelques semaines en publiant un livre document tout aussi émouvant et riche pour les historiens : « Le livre des otages » (1). Préfacé par Marie-Claude Vailant-Couturier, cet ouvrage apporte des révélations irréfutables sur l'écrasante responsabilité de Lischka et de ses complices dans le choix et l'exécution des otages. Otages qui, sous la plume de Serge Klarsfeld et au terme d'un immense travail de recherche, sortent de l'abstraction et de l'ombre et deviennent des êtres de chair et de sang qui sont morts hier pour que nous vivions libres aujourd'hui.

Dans sa conclusion, Serge Klarsfeld indique : « Notre dette est grande à l'égard de ce groupe d'hommes qui, pendant l'été 1941, a pris l'initiative de combattre les armes à la main, allumant un maigre feu de révolte collective au sein de la sombre résignation générale. Les fusillés, trop longtemps anonymes pour la plupart, du Mont-Valérien ou de Souges, ont nourri ce feu devenu brasier à l'aube de 1944. Que pouvaient donc attendre ces combattants sinon d'agir en accord avec leurs convictions, de mourir brutalement comme ce fut leur sort à presque tous face à l'ennemi, de donner le véritable exemple du mot résister, et peut-être aussi d'espérer que la mémoire des Français leur resterait fidèle ? ».

Le grand mérite du « Livre des otages » est d'avoir précisément rendu hommage à ces hommes, de perpétuer leur souvenir et d'éclairer les générations nouvelles sur l'horreur du nazisme et la grandeur des combattants de l'ombre et de la liberté.

(1) Les Editeurs français réunis.

**sauver
james mangé**

condamné à mort
par les racistes
d'Afrique
du Sud



Cette affiche réalisée par Topor est en vente au mrap 10 F (conditions spéciales pour collage).

**tout faire
pour sauver
james mangé**

Vous pouvez faire quelque chose pour James Mangé, jeune résistant à l'apartheid de 24 ans, condamné à mort en Afrique du Sud pour ses activités dans le mouvement de libération, l'African National Congress (ANC).

Une série de cartes postales à envoyer au Président Giscard d'Estaing, à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, au président de l'ANC, Olivier Tambo, et au mrap est disponible au siège du Mouvement. Elles doivent être envoyées par milliers. Demandez-les, placez-les autour de vous, faites participer le maximum de monde à leur diffusion ! Si vous pouvez en prendre une série, c'est bien, si vous pouvez en placer 5, c'est mieux. Etes-vous sûr de ne pas pouvoir en diffuser 10, 20 ou plus. Pour sauver la vie de James Mangé, ne soyez pas modestes, faites le maximum.

Chaque jeudi, jour de la semaine où James Mangé a été condamné à la peine capitale, téléphonez votre réprobation à l'ambassade de la République raciste d'Afrique du Sud : (1) 555.92.37. Chaque troisième jeudi du mois, un rassemblement est organisé devant cette ambassade de 18 heures à 19 heures 30. (59, quai d'Orsay, 75007 Paris - Métro Invalides).

Je désire participer à la Commission du mrap contre l'apartheid oui/non
Je commande..... séries de cartes postales de solidarité. 5 F la série
Je commande..... posters (10 F franco).
Je verse..... francs

Nom

Prénom

Adresse

A retourner au mrap, 120, rue Saint-Denis 75002 Paris - CCP Paris 14.825.85.

■ point chaud ■

**alexandre moumbaris évadé des
prisons de l'apartheid nous déclare :**

**«la résistance
se porte bien»**

Alexandre Moumbaris, le prisonnier politique sud-africain dont nous avons annoncé l'évasion dans le dernier numéro de droit et liberté est finalement arrivé en France où se trouvent sa femme et son fils. Il a donné une conférence de presse au mrap dès son arrivée et répond pour vous aux questions de droit et liberté

Q. : Dans quelles conditions avez vous été arrêté par la police sud-africaine ?

Alexandre Moumbaris : Je remplissais une fiche de police à la frontière entre le Botswana et l'Afrique du Sud, avec Marie-Jo ma femme, lorsqu'une dizaine d'individus ont surgi, la saisissant par les cheveux et m'attrapant à la gorge.

Q. : Et que faisiez-vous entre le Botswana et l'Afrique du Sud ?

Alexandre Moumbaris : J'étais chargé de faire passer des militants de l'African National Congress, le mouvement de libération sud-africain, à l'intérieur du pays. Je leur montrais par où ils devaient

passer, puis je traversais la frontière le plus légalement du monde, et je les récupérais à un endroit convenu de l'autre côté. Les camarades que je devais faire passer au moment de mon arrestation purent s'en retourner mais plusieurs autres furent arrêtés. Au jugement, nous étions six : quatre Noirs et deux Blancs. J'ai été arrêté le 19 juillet 1972 et condamné en juin 73 à 12 ans de prison. Je devais répondre de 8 chefs d'inculpation, tous liés à notre activité au sein de l'ANC.

Q. : Y-a-t-il beaucoup de prisonniers politiques blancs en Afrique du Sud ?

Alexandre Moumbaris : En 1972, nous étions 23, mais à la suite des décès, de la libération de ceux qui avaient purgé

Alexandre Moumbaris : « Enfin libre ! »

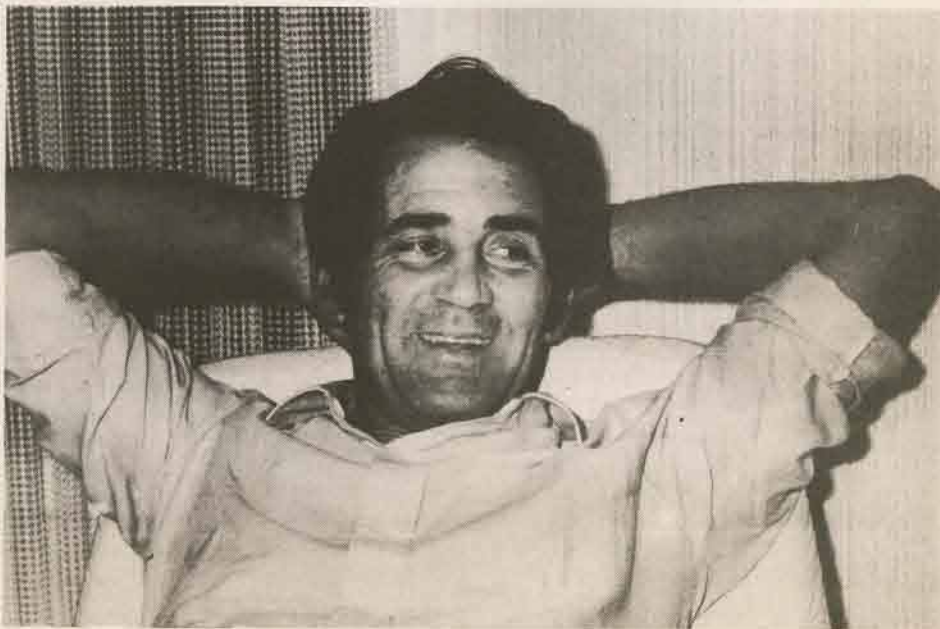


Photo : Abdelhak Senna.



James Mangé : 24 ans, condamné par les racistes d'Afrique du Sud.

leur peine, nous n'étions plus que 9 lorsque nous nous sommes évadés, Timoty Jenkin, Steven Lee et moi.

Q. : Quelle fut votre vie quotidienne durant toutes ces années ?

Alexandre Moumbaris : La période la plus pénible fut celle de la détention préventive où j'étais directement sous la coupe des services de sécurité. Il m'a alors fallu subir des jours et des nuits sans sommeil, sans eau et sans nourriture. D'autres prisonniers ont subi des sévices corporels mais il faut dire que la situation des prisonniers blancs est nettement plus favorable que celles des Noirs.

Je suis resté au secret pendant huit mois. La solitude n'était alors rompue que par les interrogatoires. Puis ce furent les longues années où chaque jour est le même. Ma femme ne fut jamais autorisée à venir me voir.

Les prisonniers noirs, eux, sont couramment battus et il faut vraiment qu'ils arrivent à l'hôpital complètement démolis pour que l'on commence à parler de leur cas. Au reste, un grand nombre d'entre eux n'ont pas survécu à leur interrogatoire.

Q. : Comment résister aux conditions d'incarcération, aux journées toujours identiques ?

Alexandre Moumbaris : Pendant l'incarcération, on continue à lutter. Au lieu de voir la cellule comme un lieu d'emprisonnement, il faut la considérer comme une enclave de liberté. Dans cette enclave on est libre de ses mouvements. Liberté restreinte certes, mais c'est dans cette limite qu'on peut continuer à lutter. D'une certaine manière, la liberté, c'est aussi un état d'esprit et tant qu'on n'est pas soumis moralement à l'ennemi, tant qu'on est prêt à combattre, on est encore libre.

Q. : Et votre évasion ?

droit et liberté ■ n°388 ■ février 1980

Alexandre Moumbaris : Pour des raisons aisément compréhensibles, je ne puis tout dire. Nous nous sommes évadés le 11 décembre par la grande porte de la prison. Ils n'ont pas découvert tout de suite notre fuite car nous avons placé des mannequins dans nos lits et c'est parce que nous avons dû forcer une porte qu'ils se sont rendu compte de notre évasion.

Ils ont essayé de faire courir les bruits les plus divers sur la façon dont nous avons pu quitter une prison de sécurité maximum. Ils ont même prétendu que tout avait été organisé par le KGB et l'ambassade de l'URSS à Lusaka. Tout cela est absurde.

Par contre, je puis vous dire que nous avons immédiatement été pris en charge par l'ANC et le parti communiste sud-africain avec une efficacité considérable. C'est grâce à l'implantation du mouvement de libération dans le pays que nous avons pu le traverser sans encombre malgré les recherches de la police et nous retrouver le 2 janvier à Lusaka.

Depuis 1972, le degré de sophistication de l'organisation de l'ANC s'est dé-

veloppé de façon considérable. Le mouvement est bien armé. Il possède des cadres qui savent parfaitement manier leurs kalachnikov (fusil d'assaut) et dont la détermination politique est admirable. La résistance se porte bien !

Q. : Et maintenant, qu'allez vous faire ?

Alexandre Moumbaris : J'attends de savoir ce que l'ANC va me demander mais ce que j'essaie de faire dès maintenant, c'est de travailler à la campagne de solidarité avec James Mangé, le jeune résistant de l'ANC récemment condamné à mort. Il est très important que cette cause connaisse l'ampleur qu'elle mérite. James Mangé est un combattant héroïque dont l'attitude, durant le procès, a été particulièrement courageuse.

Enfin, je crois qu'il faut lutter pour que les prisonniers politiques soient considérés, en Afrique du Sud, comme des prisonniers de guerre. Bientôt, nous ferons nous-même des prisonniers parmi les gens du régime raciste et il est urgent qu'ils en prennent conscience.

l'afrique du sud contre le sport

Avec un bel ensemble, la presse officielle a repris ces derniers temps la mystification malhonnête selon laquelle l'exclusion de l'Afrique du Sud par le mouvement sportif mondial et notamment la campagne contre la venue des Springboks serait à l'origine des interventions croissantes de la politique dans le sport et c'est, paradoxalement, au moment où les Etats-Unis demandent la suppression des Jeux Olympiques que se développe une campagne de réintégration du sport raciste.

Le 10 septembre 1979, répondant à une enquête du quotidien sportif « L'Equipe » sur le thème « La politique et le sport », Albert Lévy déclarait : « Au nom du mrap, résolument opposé à cette tournée, je peux vous dire : oui, nous désapprouvons les intrusions de la politique dans le sport, nous considérons que les échanges sportifs normaux doivent avoir lieu, se multiplier entre tous les pays, quels que soient leurs gouvernements et leurs régimes politiques, pour le plus grand bien de l'amitié entre les peuples. Dans l'affaire des Springboks, le problème est d'abord sportif : en rugby, comme dans toutes les autres disciplines, l'apartheid vise délibérément les règles sportives les plus élémentaires. A la devise « que le meilleur gagne », ce système substitue la ségrégation dans les clubs et dans les stades (y compris sur les gradins) ; il défavorise sciemment la formation et l'entraînement des sportifs noirs ; il empêche une sélection honnête qui se baserait sur l'affrontement des joueurs sans distinctions « raciales ».

C'est ce qu'affirmait M. Jean François-Poncet, ministre des Affaires Etrangères, le 9 octobre dernier, au Sénat, en répondant à une question de M. Henri Caillaud : « En réalité, n'est-ce pas l'Afrique du Sud qui a mêlé les notions en maintenant dans les différentes disciplines sportives, y compris le rugby, le principe de la ségrégation, un principe qu'aucun pays n'applique au sport, même lorsque les Droits de l'Homme y sont, par ailleurs et dans d'autres domaines, violés ».

Il ajoutait : « Quant au caractère multiracial des équipes sud-africaines qui se produisent à l'étranger, il est perçu — non sans raison, permettez-moi de le dire — par la majorité noire de la population sud-africaine — et j'en ai des témoignages écrits — ainsi que par l'ensemble des pays africains, comme un artifice, comme un arrangement de circonstances qui permet d'organiser de grandes tournées rugbyistiques à l'étranger, lesquelles sont conçues — on doit le

savoir — par l'Etat sud-africain comme des tournées de publicité pour l'Afrique du Sud et pour son système.

Il conviendrait, malgré tout, que le gouvernement français adopte une ligne de conduite plus cohérente dans le domaine de la condamnation de l'apartheid dans le sport car, au moment où M. Jean François-Poncet condamnait la tournée des Spingboks en France, plusieurs de leurs compatriotes (blancs) participaient aux Internationaux de tennis de Roland Garros, tandis qu'un golfeur bien connu pour son activité de propagandiste de l'apartheid, disputait également un tournoi sur notre sol et que l'hymne sud-africain retentissait dans l'enceinte du Circuit Bugatti au Mans pour saluer la victoire d'un pilote motocycliste sud-africain. Par quel subtil distinguo de telles choses peuvent-elles s'admettre ?

parlementaires français à prétoira

Déjà, dans un communiqué du 1^{er} septembre 1979, le mrp déclarait constater « qu'une campagne d'inspiration politique se développe à nouveau en faveur des rugbymen sud-africains ». Ses craintes étaient, hélas, justifiées. Une « mission d'information » composée de parlementaires français accompagnés d'Albert Ferrasse dont on connaît bien les sentiments, est partie le 9 janvier dernier pour l'Afrique du Sud, « afin de mesurer les progrès de l'intégration raciale en sport » dans ce pays. Cette mission ne comprenait pas de socialistes, ni de communistes, car ceux-ci ont refusé d'en faire partie, déclarant qu'ils ne voulaient pas cautionner par leur présence une entreprise qui présentait tous les aspects d'une opération de réhabilitation de l'Afrique du Sud dans le domaine sportif.

Mais le plus mauvais coup porté à la lutte contre l'apartheid dans le sport a été la décision prise par les quatre fédérations de rugby britanniques (celles d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et du Pays de Galles) d'envoyer de fin-mai à mi-juillet l'équipe des « Lions » (une sélection de joueurs des quatre fédérations) en Afrique du Sud, juste avant l'ouverture des Jeux de Moscou (rappelons que l'équipe sud-africaine des Barbarians avait fait une tournée en Grande-Bretagne l'automne dernier), le gouvernement de Madame Thatcher a critiqué la décision des « Rugby Unions », estimant que c'était une violation des accords intervenus en 1977 entre les pays du Commonwealth interdisant tout échange sportif avec l'Afrique du Sud. Le Docteur Danie Craven, président du « South African Rugby Board » a bien saisi la portée de la tournée des « Lions » dans son pays et il a clamé dans le « Daily Mail » : « Je suis maintenant convaincu que l'Afrique du Sud est de retour dans le monde du rugby et qu'elle ne sera plus jamais isolée ».

Mais il compte sans les anti-racistes !
Robert PAC

les fascistes turcs opèrent aussi en France

Selon des statistiques officielles, 2.500 personnes ont été assassinées en Turquie ces trois dernières années. En France aussi les fascistes turcs agissent.

Toutes les couches sociales ont été touchées par la vague de violence politique. Des syndicalistes, des hommes politiques, des universitaires, des journalistes, des personnalités progressistes et démocratiques, des ouvriers, des étudiants connus pour leurs opinions de gauche, sont tombés sous les balles des tueurs qui, pour la plupart, appartiennent à des mouvements fascistes. Bénéficiant de complicités dans l'appareil d'Etat (police, armée, justice, pouvoir politique) et liés au Parti du Mouvement Nationaliste — lequel est représenté au Parlement par 17 députés et a siégé au gouvernement de Front nationaliste de 1975 à 1978 — ces groupes ont créé un véritable climat de terreur en Turquie. Nul n'est à l'abri d'un attentat. Cette situation de fascisme rampant a également des répercussions en Europe de l'Ouest où d'importantes communautés turques sont installées

(près de un million en R.F.A., 100.000 en France, 80.000 en Hollande, 60.000 en Belgique).

« Les fascistes turcs agissent également en France », déclare Okan, syndicaliste à la C.G.T. Ayant été rejetés par les travailleurs, coupés des masses, ils cherchent à s'imposer par la terreur et en développant des campagnes ultra-nationalistes et racistes à propos de Chypre et des Arméniens. Leur but est double : intimider les travailleurs progressistes turcs, briser la solidarité qui lie les travailleurs turcs et les forces progressistes françaises ».

une longue série d'agressions

Ainsi, des associations à vocation culturelle ou religieuse sont créées ici et là

Scène de violence à Ankara



Photo : Metin Yilmaz

par les fascistes turcs. Il ne s'agit, bien souvent, que de paravents derrière lesquels se dissimulent d'autres activités moins avouables. Depuis 1976, année où pour la première fois un étudiant progressiste était gravement blessé à Tours par un commando fasciste, les agressions se sont multipliées. Entre 1976 et 1980, la liste de leurs méfaits est longue : à Strasbourg, un ouvrier turc a été menacé de mort et passé à tabac ; à la gare du Nord, à Paris, des travailleurs turcs progressistes qui distribuaient un tract ont été attaqués par un commando fasciste ; à Sochaux, deux ouvriers turcs qui avaient été agressés et qui avaient porté plainte ont dû quitter la ville et leur emploi ; au Havre, des travailleurs turcs qui désiraient créer une organisation progressiste ont été attaqués ; à Puteaux, un syndicaliste agressé ; à Paris, des cafés fréquentés par des Turcs connus pour leurs opinions progressistes sont régulièrement attaqués par des commandos fascistes possédant des armes à feu.

■ l'événement ■

immigration

le conseil constitutionnel ampute la loi bonnet

L'annulation par le Conseil Constitutionnel d'une partie de la loi Bonnet montre que la lutte est payante et qu'il est possible de faire reculer le gouvernement dans sa politique anti-immigrés.

Votée malgré l'opposition des parlementaires socialistes et communistes (le 6 décembre 1979 à la Chambre des députés et le 11 décembre au Sénat), la loi Bonnet qui vise à « régler les conditions d'entrée et de séjour des étrangers » a été, en partie, annulée le mercredi 9 janvier par le Conseil Constitutionnel. Saisi par environ 120 députés communistes, radicaux de gauche et socialistes, le Conseil Constitutionnel a jugé que l'article 6 de la loi Bonnet est contraire à l'article 66 de la Constitution qui prévoit que « nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi ».

L'article 6 de la loi présentée par le ministre de l'Intérieur contrevient manifestement à ces dispositions puisqu'il indique que « la personne expulsée peut, s'il y a nécessité, être détenue jusqu'à l'exécution effective de l'expulsion dans les

Début janvier, 10 personnes ont ainsi été blessées par balle dans le 20^e arrondissement. Les attaques de cafés par des commandos fascistes sont monnaie courante. Dans certains foyers (Thiais et Puteaux), les fascistes turcs organisent des « collectes ». Certains d'entre eux participent également aux milices patronales mises en place dans plusieurs usines (en particulier chez Citroën).

La vague de violence n'a pas épargné la R.F.A. Un travailleur turc a été tué le 8 janvier dernier à Berlin-Ouest (8 de ses camarades ont été blessés) par des militants d'extrême-droite. Un événement inquiétant dans la mesure où il montre que les activistes turcs sont décidés à durcir leur action en Europe, à faire monter d'un cran la tension, à généraliser la terreur. Une stratégie qu'il convient d'enrayer avant que l'irréparable ne soit commis.

mémoire les déclarations de M. Stoléro affirmant que les avis du Conseil d'Etat ne « changeront pas la politique du gouvernement ». Le secrétaire d'Etat à l'immigration a fait mieux depuis puisqu'il n'a pas hésité, et ce dès le mois d'août dernier, à envoyer aux préfets une circulaire reprenant les principales dispositions de la loi portant son nom qu'il présentera au Parlement à... la prochaine session de printemps.

et maintenant la loi d'ornano

La politique d'immigration du gouvernement vient de « s'enrichir » d'un troisième volet : le projet de loi d'Ornano qui réglemente les conditions de logements en foyer des étrangers. Il prévoit plusieurs dispositions qui contredisent directement les revendications légitimes des résidents : le résident n'est pas considéré comme étant un locataire, il paiera non un loyer mais une « redevance » ; le gestionnaire fixera lui-même le prix et la nature des services ; le prix de la redevance ne sera pas négocié ; le contrat instaurera des règles sévères à l'entrée et au maintien des résidents dans les foyers ; le contrat sera conclu pour un mois et reconductible par tacite reconduction, sa durée est donc indéterminée. Ces règles vont multiplier les possibilités d'arbitraire et de sélection des résidents qui verront leur vie collective limitée. Les foyers, après le métro et les hôpitaux, vont-ils devenir des pièges à immigrés ?

Devant le foyer Sonacotra de Garges-les-Gonnesses.



Photo : Abdelhak Senna



Photo : Canault-Viva

Laid Sebai assassiné par un groupe fasciste. Un crime raciste de plus resté impuni.

violences racistes

ils ont tué salif pour s'amuser

Trois immigrés assassinés. Trois autres grièvement blessés. L'année 1980 a débuté sous le signe de la violence raciste.

La première affaire a eu pour cadre la ville d'Amiens. Bien que le drame se soit produit le 4 novembre dernier, les faits n'ont été connus qu'à la mi-janvier. Le 4 novembre, le cadavre d'un travailleur sénégalais de 24 ans, M. Salif Camara, était retiré de la Somme qui coule à Amiens. Le corps ne présentait aucun signe extérieur de blessure.

Comme cela est souvent le cas en pareille circonstance, la police classait l'affaire à la rubrique « suicide ». En réalité, il s'agissait d'un assassinat. Le jeune Sénégalais a été noyé au quartier de Saint-Leu par une bande de jeunes garçons, des mineurs pour la plupart qui, au chômage, passent leur journée à boire des canettes

de bière. Un drame atroce et stupide.

Depuis lors, les faits ont été reconstitués. Salif a été poussé dans le canal par un des jeunes garçons, à peine âgé de 15 ans, et qui au moment des faits était sous l'emprise de la boisson. Ses amis présents laissèrent faire. Ils n'intervinrent pas pour porter secours à Salif qui, frappé d'hydrocution, coula à pic. Aujourd'hui une famille pleure au Sénégal un fils venu travailler en France et tué pour rien. A Amiens, huit familles frappées par la misère et le chômage pleurent huit fils devenus un jour de novembre assassinés et dont les vies sont déjà brisées avant même d'avoir commencé vraiment.

Dans une déclaration, Jean-Pierre

Garcia, au nom du mrap, a bien résumé l'affaire en déclarant : « Des jeux débiles et cruels pour oublier l'ennui et la misère dans cette société qu'ils sont trop faibles, trop pauvres pour combattre ».

un blessé grave à mulhouse

La seconde affaire nous vient de Mulhouse (Haut-Rhin). Un chauffeur de 32 ans, M. Driss Loukili, était découvert le 6 janvier dans un ravin de la forêt de Nonnenbruch, près de Mulhouse. Quelques heures auparavant, le travailleur immigré avait été agressé par un groupe de quatre personnes. Ces derniers le trainèrent de force dans le fourgon de la société où ils travaillaient et s'acharnèrent sur lui. Puis, après lui avoir dérobé 600 F, les agresseurs racistes l'abandonnèrent sur le bord de la route. Pourquoi cette violence ? Pour rien, pour le plaisir de se « faire » un travailleur immigré. Atteint d'une fracture de l'os frontal, du maxillaire supérieur et d'une plaie ouverte à la trachée artère, M. Loukili lutte contre la mort à l'heure où ces lignes sont écrites.

Les quatre agresseurs (dont deux frères) ont été arrêtés par la police à leur domicile où ils s'étaient tranquillement rendus après l'accomplissement de leur lâche forfait.

deux algériens tués à troyes

La troisième affaire s'est déroulée dans un café-hôtel, « Les Messageries » de Troyes (Aube). Dans la nuit du 6 au 7 janvier, deux hommes, le visage recouvert d'une cagoule, armés de 11,43, ont fait irruption dans l'établissement et tiré à plusieurs reprises sur les quatre consommateurs présents. Des Algériens. Deux d'entre eux ont été tués. Il s'agit de M. Rezi Fehkar, 50 ans et de M. Saci Ketitah.

Les deux autres personnes visées par la tuerie, M. Lalni Rahmouni, cogérant du café, et M. Rachid Rahmouni, son cousin, ont été blessés, le premier à la jambe, le second à la main. Les assassins sont parvenus à prendre la fuite à travers les ruelles du vieux quartier de Troyes. Les quatre victimes exerçaient une profession à Troyes et n'étaient pas connus des services de police. Seul M. Lalni Rahmouni était sous le coup d'une mesure d'expulsion pour une raison d'ailleurs inconnue.

Ces affaires de racisme ont conduit le Président de la République à faire part de sa « profonde émotion » au cours du conseil des ministres du 9 janvier. Il est à espérer qu'il ne s'agit pas là d'une déclaration de circonstance ou d'un vœu pieux. L'expérience nous montre en effet que la liste des crimes racistes resté impunis s'allonge au moment même où le gouvernement met en place un dispositif législatif qui fait des immigrés des victimes désignées de la répression anti ouvrière.

au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

crime colonial en nouvelle calédonie

Les Blancs sont tous armés. Cette constatation faite par tous ceux qui rentrent de Nouvelle-Calédonie donne une idée inquiétante de la tension qui règne entre Canaques et Européens.

Dans la nuit du 6 au 7 janvier, M. Ferriot, un inspecteur de police, rentre chez lui, dans le quartier chic... et blanc, du Mont d'Or. Sur sa route, il rencontre un groupe de jeunes canaques en train de s'amuser sur la route. Il est 23 heures. La scène n'est pas du goût de l'irascible inspecteur et il sort de sa voiture, un revolver à la main, intime l'ordre aux jeunes gens de rentrer chez eux et appuie son intervention de deux coups de feu tirés en l'air.

Mais cette démonstration de force ne lui suffit sans doute pas puisqu'il revient sur les lieux avec un ami. Les deux hommes sont armés de fusils. Arrivés devant le pauvre lotissement des Canaques, M. Ferriot sort de sa voiture et tire. Théodore Daye, 22 ans, tombe mortellement blessé à côté de Charles Teanyouen, également blessé.

Le Front indépendantiste qui réunit un très grand nombre d'organisations canaques devait déclarer que cet acte est « le résultat d'un racisme qui a toujours existé à l'encontre des Canaques et qui, de plus en plus, tend à s'extérioriser par des actes de violence pouvant aller jusqu'à mort d'homme ».

Une histoire révoltante venant d'un territoire d'Outre-Mer qu'une bantoustanisation feutrée est en train de transformer peu à peu en une véritable Rhodésie; ajoutons que si la loi « anticasseur » a immédiatement été appliquée dans ce T.O.M., la loi antiraciste de 1972 n'y est pas en vigueur.

angers se lève contre le racisme

Angers, ville réputée paisible, a connu durant le mois de janvier une forte agitation universitaire. Deux étudiants marocains, régulièrement inscrits à l'Université, devaient être expulsés sur ordre du préfet au terme de la « circulaire Bonnet » qui introduit des conditions discriminatoires à la poursuite des études pour les étudiants étrangers et notamment les plus pauvres.

Occupation pacifique du théâtre municipal, manifestation regroupant trois à quatre mille personnes, solidarité puissante de l'ensemble des étudiants puis des enseignants; la réponse est d'a-

bord la répression. A la demande du maire, les C.R.S. font évacuer le théâtre. Mais la protestation est vraiment trop forte et, finalement, le préfet doit céder. Les deux étudiants pourront terminer leurs études. La mesure vaut aussi pour ceux qui se trouveraient dans le même cas. Les autorités administratives s'engagent à ne plus prendre de telles mesures sans en référer aux responsables universitaires.

Au moment où le recours du mrap auprès du Conseil d'Etat concernant la circulaire Bonnet arrive dans sa phase finale, ce splendide exemple de solidarité antiraciste montre qu'il est possible de faire échec aux discriminations et que, sur ce thème, la mobilisation la plus large est possible.

les nazis s'affichent à paris

Les groupuscules d'extrême-droite et nazis n'ont pas chômé au début du mois de janvier. Le 3 janvier, le Groupe Union et Défense (G.U.D.) qui est surtout implanté au centre Assas à Paris, a attaqué, à l'Université de Lille 1, le bureau d'un professeur connu pour militer au comité de défense des étudiants

étrangers, comité créé afin de faire échec à la circulaire Bonnet qui réglemente l'entrée et le séjour des étudiants étrangers dans les universités françaises.

Le G.U.D., après avoir éparpillé des dossiers et des papiers, n'a pas hésité à inscrire des menaces sur un tableau et à les signer. Dans la nuit du 11 au 12 janvier, une organisation antisémite commettait un attentat contre le Centre Beau-bourg à Paris afin de protester contre « l'enjuivement de la culture française ».

L'affiche de la FANE



Photo : Senna

l'alliance des polices

Daniel Gauthier, 37 ans, sa femme Adèle, une Camerounaise et ses deux enfants, Brice et Estelle, vivent une étrange et désagréable aventure depuis un mois. Daniel Gauthier est analyste financier. En octobre 1979 à la demande d'un ami, il part travailler dans un cabinet d'expert comptable à Yaoundé.

On lui donne à traiter un dossier concernant la réorganisation de la Cameroon Bank. M. Gauthier met en évidence quelques irrégularités dans la gestion de l'organisme. Une découverte qui ne plaît pas à

le pen poursuivi

tir croisé contre la loi de 72 et le mrap

Après une plainte déposée par le comité local de Nantes du mrap, Jean-Marie Le Pen, le président du Front National, a été inculpé le vendredi 4 janvier de provocation à la discrimination raciale par M. Ernest Fontaine, juge d'instruction de Paris. La plainte du mrap visait une affiche publiée par le mouvement d'extrême-droite qui affirmait : « 1.500.000 chômeurs, c'est 1.500.000 immigrés de trop. La France et les Français d'abord ».

Dès l'annonce de l'inculpation, de nombreux journaux, des stations radiophoniques dont France-Inter (émission du matin « parlons clair ») se sont empressés de donner la parole au leader du Front National (à signaler que le mrap dont l'opinion sur cette affaire est déterminante n'a pas, pour sa part, bénéficié de la même attention).

Jean-Marie Le Pen s'est présenté en victime. « Mon inculpation vise, a-t-il déclaré, à discréditer un parti politique d'opposition ». Et de renchérir en parlant de « délit d'opinion ».

M. Jean-Marie Le Pen est vraiment mal venu de donner des leçons. La propagande raciste ne relève pas du domaine de la défense d'une opinion mais bien de la diffamation ainsi que l'a fort opportunément rappelé le juge d'instruction de Paris en invoquant la loi du 1^{er} juillet 1972 contre le racisme. Loi que l'hebdomadaire d'extrême-droite « Minute » veut faire abroger. Dans un article paru dans le numéro du 16 janvier, Roland Gaucher écrit en effet à ce sujet qu'il « s'agissait simplement de forger une arme contre les adversaires du parti communiste » (sic !).

Le reste de l'article, sur deux pages, est de la même veine. Le titre résume à lui seul l'optique dans lequel il a été rédigé : « Compagnon de route des communistes, le mrap cultive l'antiracisme à l'éclipse ». Suit une liste de noms de militants du mrap.

En face de chacun figure une appréciation du « journaliste » et quelques informations sur sa vie privée et ses activités supposées au sein du mrap. Roland Gaucher reste fidèle à son image de maniaque du fichier. En tout cas qu'il sache que son « papier » a beaucoup fait rire au mrap.

Cette attaque contre le mrap et ses activités antiracistes intervient deux mois après la publication dans « Eléments », la revue du GRECE, d'un article violemment hostile au mrap dans lequel il est affirmé que le « mrap est une filiale du P.C. » et que « Albert Levy est le dernier stalinien de Paris ». Si Roland Gaucher ne donne pas l'origine de ses sources, « Eléments », en revanche, se fait un plaisir de citer les siennes : la première affirmation émane de Paul Giniéwski, rédacteur au « Droit de Vivre », le bulletin mensuel de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), la seconde du... « Droit de vivre ».

Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.D.F. du 18^e arrondissement, vient également de joindre sa voix à ce concert. Dans le numéro 2 de « Paris-Hebdo » daté du 16 janvier, il affirme que « le mrap tient directement ses ordres du parti communiste ». Ce tir croisé contre le mrap témoigne à contrario de la justesse de son action. Il faudra s'inquiéter le jour où les uns et les autres nous couvriront d'éloges.

tout le monde puisqu'il est contraint d'abandonner son emploi et de regagner le 2 janvier la France où se trouvent encore sa femme et ses enfants.

Là, surprise, il trouve sa femme amaigrie; une menace d'expulsion pèse sur elle. Le 3 janvier, une convocation de la préfecture de police est glissée dans la boîte aux lettres. Elle prie « Mme Adèle Gauthier et ses enfants » de bien vouloir se présenter le lendemain 4 janvier à la « caserne citée, 5^e étage, escalier E à 15 heures (heure impérative) avec son passeport et ses bagages pour notification de refus de séjour ». La nouvelle est proprement ahurissante. Adèle n'est pas française mais mariée à un français; les enfants sont français puisque le père l'est. Tous trois sont cependant menacés d'expulsion.

Le 4 janvier, il se rend à la Préfecture de police, aux renseignements généraux, en lieu et place de sa femme. Il apprend alors que personne ne possède le dossier de son épouse et de ses enfants. Finalement « on » lui fait savoir que les choses en resteront là et que sa femme ne sera plus inquiétée. M. Daniel Gauthier quant à lui, et on le comprend, n'est pas sûr que la procédure d'expulsion ait bien été annulée.

la paix maintenant à paris

« Shalom ahchav », la paix maintenant. Depuis quelques années, régulièrement, des dizaines de milliers d'Israéliens descendent dans la rue pour faire entendre ce cri à la suite de 350 officiers ou sous-officiers de réserve de l'armée israélienne. 80.000 encore, dans la rue, sous la même bannière, en novembre dernier, c'est pour un petit pays comme Israël, tout à fait considérable.

Des représentants de ce vaste mouvement d'opinion ont entrepris une tournée en Europe et aux Etats-Unis pour informer les communautés juives de leur action.

Se situant dans une perspective sioniste, ils ont affirmé que, selon eux, « l'annexion des territoires occupés mettrait en cause le caractère juif de l'Etat d'Israël ». Ils se sont prononcés pour « des négociations dont le seul préalable soit l'acceptation d'une solution négociée ». Sans l'évoquer explicitement dans leurs textes, ils affirment ne pas voir d'inconvénient de principe à la participation de l'O.L.P. à une telle négociation ni à l'établissement d'un Etat palestinien aux frontières d'Israël. Mais, comme ils le reconnaissent, ils n'ont pas en charge la négociation elle-même.

Mouvement de masse aux motivations diverses, Shalom ahchav ne propose pas de solution précise

à la crise et en laisse le soin aux gouvernements et partis concernés.

Le seul fait qu'il puisse mobiliser autant de monde autour du thème d'une paix immédiate et négociée est un signe encourageant dans un Proche-Orient par ailleurs soumis à d'intenses bouleversements.

l'évasion manquée d'un leader indien

Léonard Peltier, un Indien Lakota, leader de l'American Indian Movement (A.I.M.) était à Wounded Knee en 1973. Le F.B.I. n'avait pas pu l'emprisonner alors, mais, à la suite d'une fusillade entre Indiens et agents du F.B.I. en juin 1975, sur la réserve de Pine Ridge, dans laquelle deux agents du F.B.I. trouvèrent la mort, Léonard Peltier fut arrêté et condamné sans preuves à deux fois la prison à vie pour complicité de meurtre.

Craignant pour sa vie, car lui était devenu évident que les autorités gouvernementales étaient en train d'échafauder un plan pour l'assassiner, Léonard Peltier réussit à s'évader de la prison fédérale de Lompoc, en août 1979, avec deux autres détenus, Bobby Gene Garcia et Thunder Shield. Thunder Shield fut tué par les gardes.

Quant à Peltier, il fut repris par la police après une fuite à pied de 5 jours.

Avec ses deux compagnons, il comparait devant le tribunal de Los Angeles au début du mois de décembre pour cette évasion manquée. Le jury reconnut que des tentatives avaient été faites pour tuer les trois hommes en prison et leurs avocats purent plaider la légitime défense. En foi de quoi, les trois hommes furent acquittés du délit de voie de fait, ainsi que de l'accusation de complot.

Mais Peltier fut reconnu porteur d'une arme à feu.

Les charges retenues peuvent valoir sept années de prison supplémentaires pour Peltier et cinq années pour Garcia.

Mais les avocats des deux hommes possèdent maintenant suffisamment d'éléments pour obtenir la révision de leurs procès. Quant à Duenas, s'il est lavé de tout soupçon lors de son jugement qui était prévu pour janvier, il sera libre lorsque paraîtront ces lignes.

Les condamnations de Peltier et Garcia peuvent entraîner des mesures disciplinaires graves. Déjà, l'administration a recommandé l'internement des deux hommes pour de longues périodes au tristement célèbre « Centre de Modification de Comportement » de la prison de Marion, dans l'Illinois, où les privations physiques et l'absorption forcée de drogues sont utilisées pour « mater » les « activistes ».

Robert PAC

pas de bâillon pour la presse antiraciste et antinazie



Les « Affiches de la Haute-Saône », quotidien départemental, ont très naturellement succédé, en 1945, au « Courrier de la Haute-Saône », interdit après la Libération pour son soutien à l'occupation allemande, à la politique de collaboration et à l'antisémitisme hitléro-vichyssois. Le directeur des « Affiches de Haute-Saône », M. Jean Royer, était à l'époque rédacteur en chef du « Courrier ».

Un bimestriel local, résolument non conformiste, l'« Estocade », décide dernièrement de publier une enquête sur la presse collaborationniste de la région. Il relève dans « Le Courrier » des phrases telles que : « Il faut extirper le virus juif et maçonnique de chez nous » etc. Et le journaliste de conclure : « Voilà comment Gaspard (père adoptif de Royer) et Royer approvisionnaient à leur propre initiative les chambres à gaz ».

M. Royer, outré et visiblement décidé à avoir la peau de l'« Estocade », poursuit le journal pour diffamation en demandant 250.000 frs de dommages et intérêts. Au procès, qui se déroulait à Vesoul, le 17 janvier dernier, l'« Estocade » apporte un dossier accablant pour le directeur des « Affiches ». Non seulement le « Courrier » a collaboré en publiant les communiqués allemands, mais il en rajoute dans de nombreux éditoriaux, allant jusqu'à condamner le régime de Vichy pour manque de conviction dans sa politique antisémite.

Albert Lévy, secrétaire général du mrap, témoignait pour l'« Estocade ». « Ils ont fait œuvre utile » devait-il dire, argument repris, d'ailleurs, par le procureur de la République, M. Marc Dreyfus qui, dans son réquisitoire, prenait fait et cause pour l'« Estocade ». M. Goguet, directeur de l'« Estocade » sollicitait la relaxe et demandait à son tour 10.000 frs de dommages et intérêts aux « Affiches ».

On le voit, la liberté de la presse n'est pas toujours d'un exercice facile. Qu'un hebdomadaire à grand tirage révèle tel ou tel scandale et l'on trouve un biais pour le poursuivre sans avoir à se prononcer sur le fond. Qu'un petit journal exprime une opinion déplaisante pour les gens en place et c'est la tentative d'asphyxie financière par dommages et intérêts interposés.

Dans son numéro 0, « Sans Frontière », un périodique consacré à l'immigration, publiait un article sur la situation préoccupante du quartier de la Goutte d'Or, à Paris, où M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.D.F., tentait de faire régner l'Ordre selon Bonnet et Stoléru de la manière expéditive qui lui a valu le surnom de « Zorro ».

« Sans Frontière », qui avait titré son article « 42 - Darquier de Pellepoix assainit le marais; 80 - Pierre Bloch assainira-t-il la Goutte d'Or? », se voyait demander par le député la somme de 50.000 frs.

Selon un témoin, le député aurait déclaré à une délégation d'habitants du quartier qu'il recevait pour une autre affaire : « C'est comme le journal « Sans Frontière », voyez avec qui il me compare ! Je leur ai fait un procès et j'espère gagner et qu'il en sera fini de ce journal ». Claude Julien, journaliste au « Nouvel Observateur », témoignait du rôle positif de « Sans Frontière » dans l'ensemble de la presse paraissant en France et demandait qu'on ne le tuât pas pour un titre « maladroitement provocateur, une erreur de jeunesse ».

Jean-Louis Sagot-Duvaurois, rédacteur en chef de « droit et liberté », également témoin de la défense, rappelait qu'à plusieurs reprises et notamment dans la campagne des étoiles vertes contre les contrôles d'identité racistes, le mrap avait explicitement évoqué que l'engrenage du racisme, et surtout l'enclenchement de discriminations officielles avaient pour aboutissement ultime le nazisme dont on sait maintenant qu'il n'est pas hors de portée de l'être humain.

Là encore, le Procureur demandait la relaxe, approuvant l'existence de « Sans Frontière » et estimant que c'est dans son activité politique et non dans sa qualité de personne que Jean-Pierre Pierre-Bloch avait été mis en cause.

Jugement le 13 février.

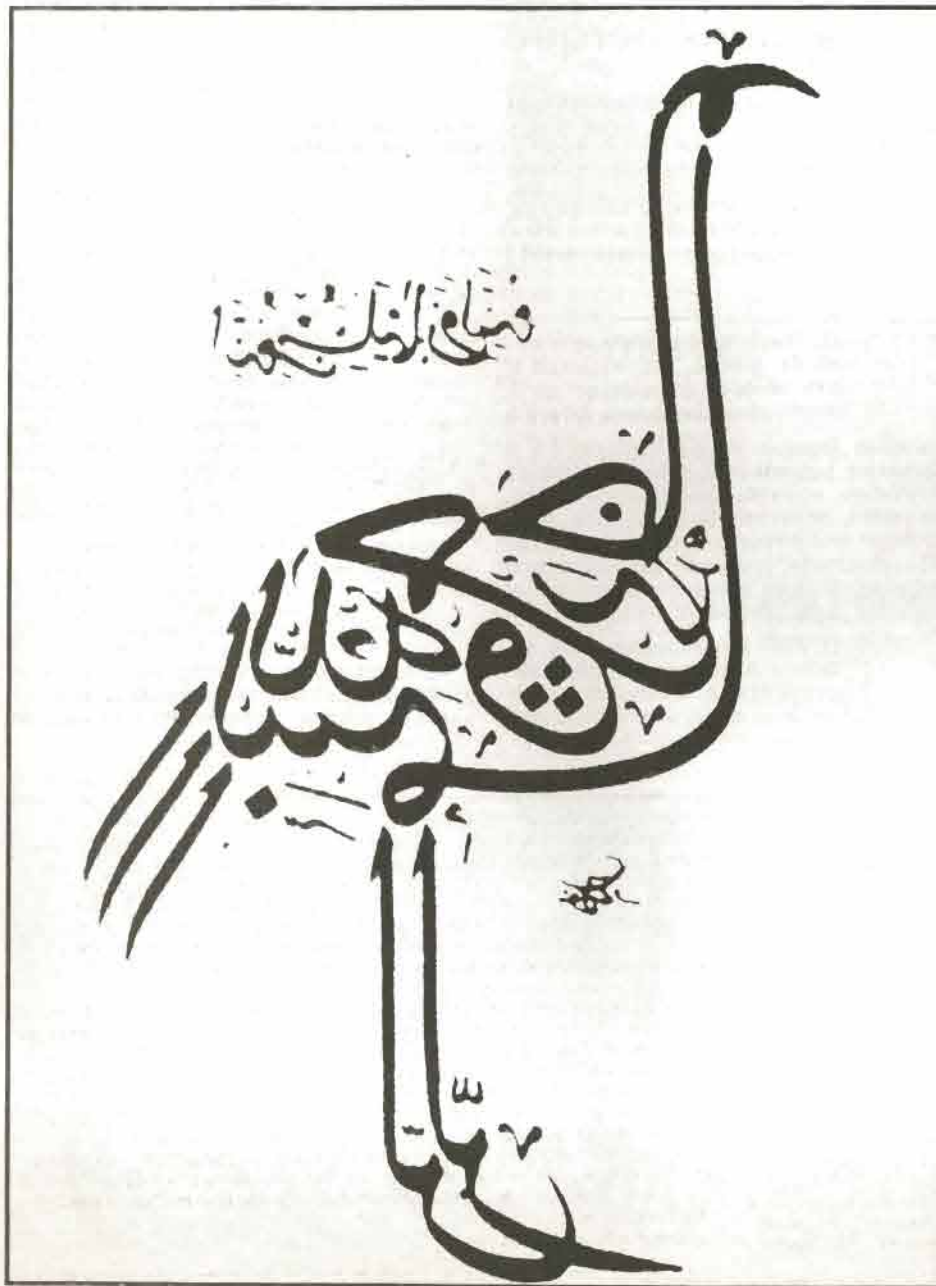
Fanatiques lorsqu'ils se soulèvent contre une tyrannie et fatalistes lorsqu'ils se taisent, obscurantistes lorsqu'ils légitiment par leur religion des pesanteurs du passé et agitateurs irresponsables lorsqu'ils décident de prendre leurs affaires en main, les musulmans et l'Islam n'ont pas bonne presse, même s'ils font la « une » des journaux.

Si l'Islam a pu être le catalyseur de grands mouvements populaires contre l'oppression, comme au Mali ou au Sénégal durant la période coloniale ou comme récemment en Iran, il peut aussi servir de moyen d'oppression à des féodaux rétrogrades comme en Afghanistan ou en Arabie Saoudite. Il ressemble en cela à toutes les religions du monde.

En France, il est un moyen de reconnaissance pour les immigrés qui s'en réclament et il doit pouvoir jouir des mêmes facilités de culte que les autres religions.

Il sait aussi prendre le visage des nations et des peuples qui le pratiquent et, si les femmes yéménites portent un voile qui les dérobe au regard du passant, les femmes maliennes vont au champ torse nu. Mais chaque jour, cinq fois, elles se tournent vers le même lieu pour dire les mêmes prières.

Non, l'Islam n'est pas cette force mystérieuse et incontrôlable dont on veut faire croire, en reprenant les ritournelles d'antan, qu'il menacerait « la civilisation ».



visages de l'islam

pour comprendre l'islam, lutter contre l'eurocentrisme

un entretien avec jacques berque
par yves thoraval

Une vague de propagande haineuse se déchaîne actuellement d'une manière très offensive, plus encore peut-être que lors de la crise de Suez en 1956, de la guerre d'Algérie, ou de la guerre de juin 1967 contre un « ennemi » global, monolithique, inquiétant, irrationnel : l'Islam.

Les musulmans, qu'ils soient Arabes, Iraniens ou autres, sont englobés dans une même vindicte ignorante, un peu comme le « Turc » a cristallisé les phantasmes de rejet du monde chrétien, des croisades au XVIII^e siècle. Les médias, souvent très peu au courant des nuances historiques, culturelles, religieuses, politiques d'un monde immense des plus variés dans ses composantes, enveniment souvent plus le débat qu'elles ne l'éclaircissent. M. Jacques Berque, professeur, titulaire de la chaire d'histoire sociale de l'Islam contemporain au Collège de France (1), a accepté de répondre à quelques questions pour éclairer les lecteurs de droit et liberté.

Q. Plutôt que d'envisager un Islam global, ne vaudrait-il pas mieux considérer qu'il existe plusieurs Islam divers ?

Jacques Berque. Naturellement, il y a plusieurs expressions socio-historiques de l'Islam, voire des diversités d'écoles, de sectes, de niveau, de personnes. Mais ce serait une erreur que de minimiser l'unité culturelle profonde qui sous-tend cette pluralité et qui prend appui sur le Coran et sur une histoire millénaire.

Q. Pour beaucoup de gens, Islam = Arabe. Les Arabes représentent environ un dixième du nombre total des

Musulmans seulement et sont eux-mêmes passablement différenciés entre eux. Comment exposer clairement aux lecteurs ces nuances de taille ?

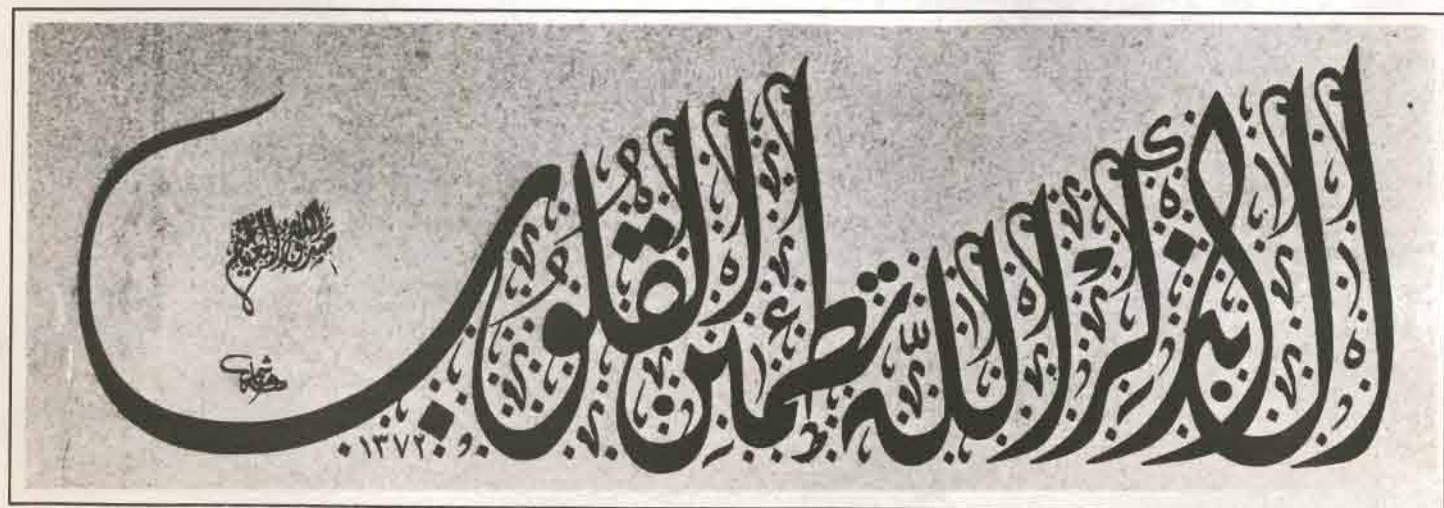
Jacques Berque. La formule de Louis Massignon aide à comprendre ce problème et à opérer cette mise en situation : « L'Islam est axial à l'arabisme et l'arabisme est axial à l'Islam ». Cela n'empêche pas, naturellement, les autres aspects, les autres faces de cette pluralité.

Q. Le « réveil de l'Islam » est une expression à connotation menaçante, souvent entendue. La résistance actuelle de certains secteurs de l'Islam à l'acculturation forcée venue du monde industrialisé et développé, n'est-elle pas plutôt à rapprocher d'autres sursauts historiques comparables ?

Jacques Berque. Je parlerai plutôt de réveil des peuples musulmans. Ce réveil n'a pas seulement, loin de là, pris la forme du traditionalisme ni de l'intégrisme : voir la révolution nassérienne, l'Algérie, le Baath. Mais il est exact que les défaillances présentes de divers modèles tant libéraux que socialistes ont rejeté certains groupes vers un recours à une spécificité culturelle se voulant opposée en bloc à l'histoire contemporaine, telle que l'a faite et la domine encore la révolution scientifique et technique.

Q. L'Iran, les chiites : comment dire leur spécificité ?

Jacques Berque. La culture persane est l'une des trois grandes cultures classiques de l'Islam. Le chiisme présente, par rapport au sunnisme, certaines caractéristiques différentielles : rôle dévolu au magistère des clercs (mollahs), conception résolument pessimiste de l'histoire,



d.r.

corrigée par une utopie qui prend parfois la forme millénariste, etc ...

Q. Comment expliquer, dans la patrie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'étroite imbrication des champs religieux et politique en Islam ?

Jacques Berque. L'Islam est résolument unitaire sur le plan de la théorie morale et des comportements, si dans la pratique sociale il pratique de plus en plus la différenciation des rôles et la division du travail. Cependant, le dilemme brandi par beaucoup de religieux musulmans entre la sécularité et une indivision à signe religieux me paraît forcé et ressortir plutôt de la polémique que du véritable débat. Tel quel, il est insoluble, bien sûr, et doit être repris en sous-œuvre pour avoir une chance de solution.

Q. Dans la crise afgane, quel que soit le jugement politique porté par les uns ou par les autres, il est indubitable que l'attachement à l'Islam joue un rôle non négligeable. Comment l'évaluez-vous ?

Jacques Berque. Moscou a, sur la foi de ce qui se passe en Iran, sous-estimé les possibilités de modernisation, donc de résistance vraie, de l'Islam et particulièrement des Afghans. Le calcul est spécieux. Car s'il est bien vrai que la résistance afgane va être acculée à un anti-communisme primaire, tandis que l'Iran pratique un antioccidentalisme du même ordre, l'Islam perd ainsi une grosse part de ses capacités d'action. Mais c'est, je crois, sous-estimer les virtualités du renouvellement dont tôt ou tard les peuples islamiques feront preuve ici comme ailleurs.

Q. L'Islam est la deuxième « religion-culture » de France. Comment voyez-vous les rapports futurs entre la majorité et une communauté qui sera toujours légitimement sensibilisée à ce qui se passe sur l'autre rive de la Méditerranée ?

Jacques Berque. Un gros effort d'éducation ; lutter contre l'eurocentrisme ; montrer l'évidente solidarité de portions importantes de nos intérêts avec les Arabes. Qui ne voit par exemple qu'un simple accord-cadre, à base de troc, avec l'Algérie résoudrait à long terme nos problèmes énergétiques en résolvant en échange beaucoup de problèmes algériens ? Il est vrai que cette part de notre politique étrangère (et j'y inclus l'affaire saharienne) est particulièrement négligée et ratée !

propos recueillis par
Yves THORAVAL

(1) Jacques Berque est membre du comité d'honneur du mrsp.



Jérusalem : ville sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans.

Photo : Magnum

mantes-la-jolie en quête de mosquée

la prière ne pollue pas

Les polémiques nées autour de la construction d'une mosquée à Mantes-la-Jolie témoignent des difficultés auxquelles se heurte chaque jour l'Islam, la seconde religion de la France par le nombre des fidèles.

« Mantes-la-jolie ne sera pas La Mecque ». Badigeonnée à la hâte, à la faveur de la nuit, l'inscription s'étale sur un mur de la ville du côté de la Z.U.P. du quartier du Val Fourré. Ce raccourci donne le ton de la campagne qui est menée depuis plusieurs mois par certains habitants contre le projet d'achat d'un terrain en prévision de la construction d'une mosquée.

Située dans les Yvelines (78), au bord de la Seine, à environ 60 kilomètres à l'ouest de Paris, Mantes-la-Jolie vit au rythme des industries qui se sont installées dans la vallée. Renault a choisi Flins, Talbot Poissy. Cimenteries, industries du papier, industries mécaniques courent le

long de la Seine qui joue pleinement son rôle d'artère par laquelle transitent les marchandises et les matières premières. La plupart des habitants de Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-Ville — laquelle est artificiellement séparée de la précédente par une ligne de chemin de fer — travaillent dans ces fabriques. D'autres, très nombreux, font chaque jour l'aller-retour vers Paris où ils occupent des emplois dans le secteur tertiaire (banques, emplois de bureau). Mantes-la-Jolie avec sa collégiale du XII^e siècle et sa tour du XVI^e siècle n'est plus tout-à-fait la ville commerçante et bourgeoise qu'elle était autrefois. Au fil des ans, elle est devenue

une sorte de cité dortoir de la zone industrielle environnante. Le district de Mantes-la-Jolie regroupe neuf communes étroitement liées entre elles au point de vue géographique mais aussi économique. 75.000 personnes environ y demeurent, dont 14.000 travailleurs immigrés (18 % de la population totale). 70 % de ces immigrés, soit 9.000 personnes, logent à Mantes-la-Jolie, ce qui représente 23 % de la population de la ville (40.000). 67 % des 9.000 immigrés de Mantes-la-Jolie vivent à la Z.U.P. du Val Fourré. 1.400 familles étrangères y sont installées ainsi que 4 foyers de travailleurs immigrés célibataires. En outre, la ville accueille 800 Français musulmans (Harkis).

Si l'on prend en compte l'ensemble de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, le nombre des immigrés recensés monte à 36.000 (157.000 pour l'ensemble du département).

préserv l'identité culturelle

Parmi eux, on relève un fort pourcentage de travailleurs originaires des pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc) ou des bords du fleuve Sénégal. L'Islam y compte de nombreux fidèles. Chez les uns comme chez les autres, la pratique religieuse constitue souvent le moyen de maintenir les liens avec le pays d'origine, de préserver l'identité culturelle, de faire vivre la communauté. C'est ce qu'a très bien compris l'Union Islamique créée il y a environ deux ans.

Un de ses objectifs est de trouver un lieu de culte pour les fidèles. Une première tentative de mener à bien cette opération aboutissait à un échec à la fin du printemps dernier. A cette époque, l'Union avait sérieusement envisagé d'acquiescer un pavillon de 5 à 6 pièces, mis en vente par un particulier, et qui pouvait, après quelques transformations mineures, devenir un lieu de culte. La population du quartier protesta avec une telle véhémence (« Il y a déjà beaucoup d'Arabes, avec la mosquée, d'autres vont venir ») que l'Union Islamique préféra abandonner son projet.

Se tournant vers la commune, elle demandait alors au conseil municipal l'autorisation d'acheter un terrain. Le conseil municipal (union de la gauche), désireux de permettre à toutes les communautés religieuses d'exercer librement leurs activités, donnait son accord. Le terrain en question se trouve rue Denis Papin, dans la Z.U.P. du Val Fourré. L'affaire semblait bien engagée. A l'origine, il était question d'y implanter, outre une mosquée de 700 places, un centre culturel comprenant des salles de cours et de conférences (le projet était révisé à la baisse par la suite). L'idée de construire un centre culturel était abandonnée et la contenance de la mosquée ramenée de 700 à 200 places). Le financement, en l'occurrence l'acquisi-

tion du terrain et la construction des locaux, devait être entièrement assuré par l'Union Islamique qui peut compter sur les dons de ses fidèles et une aide substantielle de l'Arabie Saoudite.

Or, avant que le projet n'entre dans sa phase de concrétisation, plusieurs habitants du quartier, hostiles à une telle implantation, sont passés à l'action en puisant leurs arguments dans l'arsenal des vieux préjugés racistes. Leur campagne s'est déroulée en trois phases.

des « écologistes » contre la mosquée

Première phase : apparition d'inscriptions racistes sur les murs de la ville, collage d'affiches anonymes et injurieuses à l'égard du maire de Mantes-la-Jolie, M. Picard, distribution de tracts non signés et ronéotypés. Sous le titre : « La première mosquée de M. le maire », ceux-ci affirmaient entre autres : « Si vous ne voulez pas que demain les fidèles musulmans envahissent par centaines nos rues, nos pelouses, que notre quartier soit le plus sale et le plus bruyant du Val Fourré ; si vous voulez continuer à vivre dans un quartier calme et agréable, faites savoir au maire qui vous condamne à une vie impossible que vous n'acceptez pas d'être mis devant le fait accompli, que vous ne voulez pas de la mosquée de M. Picard et de ses amis ». L'appel se terminait par cette exhortation : « Mobilisez-vous ! Demain il sera trop tard, vous ne pourrez que subir ou partir devant ce coup bas du conseil municipal ». En présentant les musulmans comme des envahisseurs sales et bruyants qu'il conviendra de « subir », les

auteurs du tract ne réalisaient, on le voit, aucun effort d'imagination pour renouveler le catalogue des idées racistes !

Deuxième phase : la période de protestation « clandestine » laisse la place à des modes d'action plus « traditionnels ». Une structure légale, avec dépôt des statuts à la Préfecture, se met en place : l'Association Ecologique de Défense du Val Fourré. Créée pour la circonstance, l'association atténuait certaines formulations racistes contenues dans le premier tract (évolution consécutive sans doute à la campagne que le mrp et les syndicats et mouvements démocratiques avaient menée). Le mouvement « écologique » distribuait un second tract. Celui-ci persistait à affirmer que « dans un Val Fourré déjà surpeuplé comprenant une forte proportion d'étrangers, des milliers de fidèles vont affluer de toute la région parisienne avec tous les problèmes que cela va entraîner : bruit, circulation, stationnement, cohabitation avec les habitants du Val Fourré ». Les rédacteurs du tract ajoutaient néanmoins qu'il ne fallait voir là aucun racisme (sic !), que l'association « écologique » était animée par la volonté de préserver l'environnement, le cadre de vie, qu'elle ne visait pas particulièrement les musulmans mais tout édifice « qu'il s'agisse d'une mosquée, d'un cinéma, d'une église, d'un centre commercial ». Les responsables de l'association ajoutaient qu'ils désiraient « conserver un des rares espaces verts du Val Fourré pour nos enfants, pour les personnes âgées et préserver la tranquillité des travailleurs handicapés qui fréquentent l'A.N.R.T.P. ».

Une campagne de pétition contre la construction de la mosquée était alors lancée. Elle aurait recueilli, dit-on, deux mille signatures.

Le racisme c'est aussi ça !



Photo : Abdelhak Senna

Troisième phase : après avoir jeté la suspicion sur les immigrés (1^{re} phase), expliqué que la mosquée portait atteinte au cadre de vie (2^e phase), l'association « écologique » tentait enfin de convaincre qu'« elle n'était pas raciste », qu'elle agissait, au contraire, pour le bien des fidèles. Il est vrai qu'entre temps, la riposte s'était organisée. Le mrp, les syndicats, les partis, les mouvements humanitaires, les Eglises s'étaient lancées dans la bataille. M. Bernard Coquelin, président de l'association « écologique » publiait une mise au point dans laquelle il niait avoir tenu des propos racistes ou favorisé le développement du racisme à Mantes-la-Jolie. « Je ne suis pas raciste », affirmait-il au journal « Le Monde ». D'ailleurs, ma femme est Antillaise ».

Dans une lettre ouverte, habilement rédigée, adressée à l'Union Islamique, l'association écologique souhaitait même que « la mosquée soit située dans un endroit facilement accessible aux fidèles qui viendraient prier, qu'elle ait une superficie suffisante pour accueillir les nombreuses personnes qui viendront non seulement de Mantes et de ses environs mais aussi des villes situées à l'Ouest de Paris (ce qui ne serait pas le cas si elle était construite rue Denis Papin, le terrain étant trop étroit) ; qu'elle soit aussi l'un des plus beaux monuments de la ville comme c'est le cas en Afrique du Nord ».

Le tour est joué. L'association écologique montre sa grandeur d'âme. Elle n'est pas raciste. Elle donne des conseils. Des conseils que l'on peut résumer ainsi : oui à la mosquée, mais pas chez nous. Il y a d'autres terrains à Mantes-la-Jolie.

une religion frappée d'ostracisme

Pour l'instant, la situation est bloquée. Les fidèles doivent se contenter d'un minuscule lieu de prière aménagé dans une chambre en ville. La lutte continue donc. M^e Serge Julienne-Caffié, président local du mrp, explique qu'il n'est pas question de céder sur cette affaire.

« Trop de principes sont en jeu, déclare-t-il. Premièrement, la campagne a pris un tour raciste. Deuxièmement, nous ne tomberons pas dans le piège de l'écologie dont on brandit le drapeau à tort et à travers, sous n'importe quel prétexte. Troisièmement, la liberté religieuse doit être garantie pour tous ».

Ce dernier aspect du problème n'a pas échappé aux communautés chrétiennes de Mantes-la-Jolie. Des prêtres et des pasteurs sont vigoureusement intervenus en faveur de la construction de la mosquée. Une attitude conforme aux orientations actuelles des Eglises dans ce domaine et qui rejoignent les prises de position d'autres ecclésiastiques à Anancy, à Paris ou ailleurs.

Les événements d'Iran, les campagnes



Photo Abdelhak Senna

Faute de mosquées, les fidèles aménagent eux-mêmes des lieux de prière.

de presse alarmistes qu'elles ont suscité, les digressions sur une prétendue « menace de l'Islam », sur le « fanatisme des Arabes, des musulmans » ont-ils influencé les membres de l'association écologique ?

« C'est difficile à dire, répond M^e Julienne-Caffié. Mais je pense que ces campagnes ont eu une répercussion sur ce qui s'est passé à Mantes-la-Jolie. Ce n'est pas quantifiable, certes. Imaginez qu'on organise un référendum pour ou contre la peine de mort et qu'on apprenne la veille du vote qu'un crime atroce a été

commis. Quel serait, selon vous, le résultat ? ».

L'affaire de la mosquée de Mantes-la-Jolie est riche en enseignements. Elle est symptomatique aussi d'un certain état d'esprit et de la méfiance persistante de certains Français à l'égard de l'Islam.

Avec plus de deux millions de fidèles sur 4,2 millions d'étrangers, l'Islam est la seconde religion pratiquée en France après le catholicisme mais devant le protestantisme et le judaïsme. L'Islam recrute surtout ses fidèles parmi les travailleurs immigrés (Tunisiens, Algériens, Marocains, Turcs, Africains des bords du fleuve Sénégal, Yougoslaves) et les ressortissants d'anciennes colonies ayant conservé la nationalité française (Comoriens et Harkis principalement). Si l'on s'en tient aux chiffres, la France est le premier pays musulman d'Europe occidentale. Cela pourrait être une richesse pour tous.

Hélas, il n'en est rien. On ne compte dans notre pays qu'une dizaine de mosquées. Pour pratiquer leur religion, les musulmans sont contraints de se regrouper dans des lieux de culte simples, sommairement aménagés dans les foyers ou dans de minuscules chambres. Les infrastructures font cruellement défaut. Les fêtes musulmanes sont rarement considérées comme jours fériés par les employeurs. L'Islam est également frappé d'ostracisme à la télévision et en particulier à T.F.1 qui n'a pas daigné offrir à ses représentants une tranche horaire, le dimanche matin, dans le cadre des émissions religieuses. L'affaire de la mosquée de Mantes-la-Jolie a eu le mérite de montrer que la lutte en faveur des libertés religieuses est inséparable de la lutte antiraciste.

Stéphane MAYRESTE

trois religions soeurs

moussa, moshe, moïse

Diakaridia, Nouhoum, Issoufa, noms étranges, pénétrés de l'exotisme et des rêves tropicaux, qui saurait y reconnaître les prénoms plus familiers de Zakarie, Noé ou Joseph ?

les mêmes prénoms

Les prénoms musulmans reprennent très souvent le nom des grands saints bibliques, également vénérés par les juifs et les chrétiens. Suivant les pays, ils

prennent telle ou telle déformation. En voici quelques exemples : Eve : Hawa ; Adam : Adam, Adama ; Abraham : Ibrahim, Brahim, Brahim, Birama, etc... ; Ismaël : Ismail, Soumaïla ; Isaac : Issaka, Siaka ; Jacob : Yakob, Yakouba, Yakoubou ; Joseph : Youssef, Youssouf, Issoufa, etc... ; Moïse : Moussa ; Aaron : Haroun, Hârouna ; Da-

vid : Daoud, Daouda ; Salomon : Souleymane, Slimane (Soliman) ; Marie : Mariam, Mariama, Myriem, Myriam ; Jésus : Issa ; Jean : Yahia, etc...

filis d'abraham

Abraham est considéré comme le père des croyants, qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans. Les chrétiens se recommandent de sa paternité spirituelle comme les musulmans.

Selon la Bible, Abraham a eu deux fils, Ismaël de sa servante Agar et Isaac de son épouse légitime Sarah. Ismaël serait le père des « Ismaélites » ou Arabes et Isaac, ancêtre des « Israélites » par l'intermédiaire de son fils Jacob à qui Dieu donne le nom d'Israël. Le Coran reprend cette tradition en enjolivant le rôle d'Ismaël et d'Agar.

à Jérusalem pour l'éternité

Jérusalem est à de nombreux titres un lieu saint pour les trois religions monothéistes mais le point de départ de la vénération dont cette ville fait l'objet remonte une fois de plus à Abraham. C'est en effet sur le mont Moriah, à

Jérusalem, que, selon les textes sacrés du christianisme, du judaïsme et de l'Islam, Dieu ordonna à Abraham de sacrifier son fils Isaac pour éprouver sa foi. On sait que, selon la Bible, un ange retint le bras d'Abraham et qu'un bélier fut finalement offert en holocauste. Cet exemple de la soumission à Dieu (c'est le sens du mot « Islam ») est célébré par les musulmans le jour de l'Aïd el Adha, considéré par eux comme la plus grande fête religieuse. A cela s'ajoute le fait que le Prophète Mohammed aurait eu, selon le Coran, une conversation mystique sur le mont Moriah avec Jésus-Christ et le prophète Elie. Aujourd'hui, deux mosquées ornent cet emplacement, la mosquée El Aqsa au dôme d'argent et la mosquée d'Omar ou « Dôme du Rocher » à la coupole d'or et à la splendide ornementation de faïence émaillée.

Pour les juifs, Jérusalem est aussi la capitale du roi David ou fut, pour la première fois, construit un temple somptueux en l'honneur du Dieu Unique par Salomon, fils de David. Plusieurs fois détruit et reconstruit, il ne reste plus du Temple que le fameux « mur des lamentations », le lieu saint le plus vénéré par les juifs.

Enfin, pour les chrétiens, Jérusalem est le lieu où Jésus-Christ fut condamné à mort et crucifié, où, selon leur foi, il ressuscita et où se situent les débuts de l'Eglise chrétienne.

Le Coran recommande la lecture de la Bible et des Evangiles. Il reconnaît l'élection du peuple hébreu comme le moyen choisi par Dieu pour faire parvenir sa révélation. Il reconnaît un rôle particulièrement éminent à Jésus-Christ et à sa mère Marie, partageant avec les chrétiens la foi en la conception virginale de Jésus. Pour les musulmans, Jésus a été élevé à Dieu sans connaître la mort infamante à laquelle il avait été condamné et ce n'est qu'une image qui aurait été crucifiée. Il reviendra, au dernier temps, pour juger les vivants et les morts. Par contre, Jésus n'est pas Dieu et le dogme chrétien de la Trinité (un seul Dieu en trois personnes) est condamné comme une atteinte à la foi fondamentale en l'unicité de Dieu. Le jugement porté par le Coran sur les fidèles des deux autres religions monothéistes est contradictoire. Il oscille entre la condamnation pure et simple et la reconnaissance d'une communauté de croyance.

Dans une rue de Jérusalem.



Photo : Maqnum

des livres sur l'Islam

■ **Le Coran** : traduction Masson (La Pléiade, Gallimard).

■ **Jacques Berque** : *Les Arabes* (Ed. Sindbad) : le portrait d'une culture, d'un peuple, universellement traduit - *Les Arabes d'hier à demain* (Ed. du Seuil) : l'auteur se plonge dans un Orient global pour analyser les Arabes, les vivre - *Le Maghreb entre deux guerres* (Ed. du Seuil).

■ **Marcel Boisard** : *L'humanisme de l'Islam* (Ed. A. Michel).

■ **C.I.E.M.M.** (46 rue de Montreuil, Paris 11^e) : *Enquête sur l'Islam en France*.

■ **Michel Lelong** : *J'ai rencontré l'Islam* (Ed. du Cerf).

■ **Vincent Monteil** : *Maroc, Iran, Indonésie* (Petite Planète/Le Seuil) - *Les Musulmans soviétiques* (Ed. du Seuil) - *L'Islam Noir* (Ed. du Seuil) - *Clefs pour la pensée arabe* (Seghers).

■ **Maxime Rodinson** : *Mahomet* (Poche/Seuil) : une biographie critique, claire et documentée - *Islam et capitalisme* (Le Seuil) - *Marxisme et monde musulman* (Le Seuil) - *Les Arabes* (PUF).

■ **Dominique Sourdel** : *L'Islam* (Que sais-je ? PUF) : une bonne introduction universitaire.

Yves THORAVAL

cinéma

reggae sunsplash

L'excellent film « *Rockers* » n'a pas encore quitté les frontières de la capitale que le film réalisé par Stefan Paul, « *Reggae Sunsplash* » est projeté dans les salles obscures des cinémas parisiens.

Si « *Rockers* » était un film de fiction au cours duquel on avait la joie de se familiariser avec le reggae jamaïcain, « *Reggae Sunsplash* » est un compte-rendu du deuxième festival du même nom, organisé l'été dernier à Montego Bay par ... des Américains.

107 minutes de pellicule couleur, pourquoi ? Probablement pour rapporter un maximum d'argent au réalisateur allemand qui flaire, avec 10 ans de retard, les gros sous que peut rapporter la musique jamaïcaine.

On pourrait rédiger des pages de

critiques sur ce film. Cependant, nous nous en tiendrons aux principales.

D'abord, un manque de sous-titre. Pourtant, dans une des interviews que nous présente le film, l'accent est bien mis sur l'importance des paroles dans le reggae. Les sous-titres interviennent dans les passages où les chanteurs répètent inlassablement leurs refrains (que tout le monde comprend) ou bien pour traduire les commentaires du réalisateur. Si vous ne comprenez pas l'anglais, inutile de vous déplacer.

Les commentaires ne sont d'ailleurs pas tristes. « *Les organisateurs*, nous dit-on, *se sont surtout occupés des vedettes et n'ont pas accueilli les groupes moins connus avec autant d'enthousiasme* ».



d.r.

droit et liberté ■ n°388 ■ février 1980

« *Bien que, nous précise-t-on, les groupes moins connus aient assurés une partie de qualité* ». Le film aurait pu redistribuer les cartes de façon plus équitable. Nenni ! A l'affiche : Bob Marley, Peter Tosh, Burning Spear et The Third World Band.

Le commentateur (toujours le même) nous parle aussi de la haine des rastas pour les Blancs. Deux minutes plus tard, sur l'écran : Peter Tosh accompagné par un guitariste ... blanc. Au trois-quarts du film, une interview nous apprend que les rastas sont solidaires de tous les opprimés, victimes du capitalisme et de l'exploitation, soit 95 % des habitants de la planète ...

Il paraît aussi qu'après avoir vu ce film, on devrait en savoir beaucoup plus sur les conditions sociales du Tiers-Monde et de la Jamaïque (!!!). Si l'on s'en tient aux images du film et aux commentaires, le Tiers-Monde se réduit à un grouppuscule de camés se réjouissant dans le fanatisme d'une religion qui ne regroupe que 10 % de la population.

Est-ce en quatre semaines (durée du tournage) que l'on peut saisir des images représentatives de ce qu'est le Tiers-Monde ? Si Stephan Paul voulait donner une cer-

taine image du Tiers-Monde (la sième), il oublie que la crise économique qui traverse les pays capitalistes permet à des gens, beaucoup plus compétents que lui, de nous donner cette image.

Côté musique, aucune surprise. The Third World Band apparaît trop peu pour permettre une appréciation. Peter Tosh persiste dans la médiocrité qui le caractérise depuis son flirt avec les Rolling-Stones.

Reste Burning Spear et Bob Marley. Alors là, super ! Les deux maîtres du reggae nous offrent douze morceaux à eux deux. Pendant les cinquante minutes que durent leurs apparitions, c'est un déferlement de qualité musicale. Burning Spear, à qui certain reproche la politisation de sa musique, nous renverse avec « *Do you remember the day of slavery* » (Souviens-toi du temps de l'esclavage), alors que Bob Marley faisait un triomphe pour clore le film avec une version fantastique de « *Exodus* ».

Ce sont malheureusement les seuls moments marquants, bien trop courts, pour faire de l'ensemble une production intéressante.

Marc MANGIN

la légion saute sur kolwezi

On croyait ce genre de films à jamais disparus de nos écrans, rangés dans les magasins aux accessoires du colonialisme. Eh bien non, à grand renfort de publicité, le film de Raoul Coutard glorifie la légion, et autres troupes de choc.

Défenseurs de l'ordre et de la morale, des hommes purs et durs vont venir à Kolwezi — aux mains de vilains révolutionnaires noirs — combattre pour sauver la civilisation occidentale.

Une théorie pour ces beaux lé-

gionnaires : un bon Noir, c'est un Noir qui est mort.

Scandaleux, ce film tiré du livre de l'ex-OAS Pierre Sergent, ancien officier du 1^{er} REP dont les belles thèses « humanitaires » illustrent les coups de main du régime actuel contre les populations africaines. On a finalement les héros que l'on mérite : d'Erulin à Hersant en passant par Bokassa, sans oublier Stoleru et sa loi.

Film français de Raoul Coutard. P.K.

théâtre

le silence de la mer

« *Comme sur la calme surface des eaux, la mêlée des bêtes de la mer...* » dit le texte publié par Vercors en 1941 à la mémoire du poète assassiné Saint-Paul Roux. C'est précisément cette densité, riche de tous les possibles, où l'impulsion de la dignité peut faire reculer l'indignité, où la Résistance peut enrayer l'inéluctabilité de l'asservissement qu'arrive à évoquer la pièce tirée de l'œuvre de Vercors. Si le décor et la sonorisation restituent très bien la période de l'occupation en France et ses enjeux, ce sont des vérités perman-

entes qui nous sont rappelées : comment des mécanismes idéologiques négatifs comme le nazisme ou le racisme peuvent s'infiltrer et dominer les hommes et les nations. Mais c'est finalement d'un très beau texte d'espoir qu'il s'agit puisque la trame de l'histoire et des destins humains est aussi faite de non-résignation.

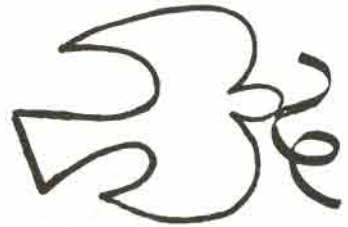
Mireille CARRERE

Le silence de la mer de Vercors, avec Jean Périmony, Florence Haziot, Jean-Paul Denizon, au Coupe-Chou Beaubourg, 94 rue Saint Martin, Paris, à 22 heures.

l'art contre le racisme

■ journées cinématographiques d'amiens contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples :

du 29 février au 9 mars. Des dizaines de films antiracistes du monde entier. De nombreux inédits. Un numéro spécial de droit et liberté consacré au thème : « cinéma et racisme ».



■ deux cents peintres contre le racisme :

en avril. Une grande exposition de lithographies et de tableaux. Symbole de la solidarité de dizaines d'artistes avec le combat antiraciste. Une manifestation artistique à ne pas manquer. La vente des lithographies et des tableaux se fera au profit du mrap. Le maximum de bonnes volontés sont requises pour l'organisation pratique de l'exposition. S'adresser au mrap.



Les artistes-peintres ont souvent été à la pointe du combat antiraciste. Ainsi Picasso, à qui l'on doit ces dessins des époux Rosenberg.



livres

voix des camps

Quand on ouvre un témoignage sur l'horreur des camps nazis, on se dit qu'on est blindé, que l'on sait déjà, que les cris de ceux qui en ont échappé ne devraient plus s'élever, qu'on devrait oublier. Et pourtant, il y a toujours des aspects proches au cas du narrateur, un éclairage nouveau sur l'enfer et aussi des occasions nouvelles pour la grandeur humaine d'inventer d'autres formes de résistance.

« Je n'oublie pas, Natanchik », par Abracha, traduit du yiddish (éd. Le Sycamore), fait partie de ce genre de livres. Un destin exemplaire encore, mais le génocide planifié ne fait-il pas de chaque destin un exemple puisqu'il anéantit chacun en particulier, et à travers lui, celui du judaïsme polonais tout entier. Quelques échos du « shtete », la « montée » à Varsovie, la vie très dure du nombreux prolétariat juif — les juifs étaient loin d'être tous des capitalistes — la découverte du socialisme pour beaucoup, puis l'antisémitisme, la guerre, la mort, ou la résistance pour ceux qui en réchappent. Puis le souvenir du dernier survivant d'une famille disparue, avec les spectres et les brasiers de l'horreur à peine évanouis, le vide atroce laissé par l'assassinat du fils et des autres êtres chers. Dans « Natanchik », il y a tout cela, presque insoutenable.

« Niouka, d'un camp à l'autre » (éd. La pensée universelle) sont les propos recueillis par Gabrielle Visocekas. C'est un beau livre basé sur la vie d'une femme juive, ballottée de camp en camp, cependant

que ses compagnes, de toutes origines, sont décimées par les mauvais traitements des SS, la faim, la maladie, le travail forcé inhumain. Délivrée par les Russes, elle se retrouve dans un sovkhose agricole, en Union Soviétique. La vie revient, puis un jour, des nouvelles : son mari Jacob, dont elle avait perdu la trace, l'attend à Londres. Écrit avec simplicité, « Niouka, d'un camp à l'autre » se lit comme un roman, mais un roman grave car ce qu'il dit est vrai.

De Bruno Durocher, « Le livre de l'Homme » (éd. Caractères, 75 rue de l'Arbalète, Paris 5^e), n'est pas uniquement un témoignage sur le fascisme nazi, mais plus globalement, un chant de douleur humaine. C'est l'apprentissage de la vie par un adolescent, puis un jeune homme et un homme qui rencontre l'antisémitisme, le nazisme, la guerre, la résistance, terribles classes qui ont été l'ordinaire de millions de gens. Des pages admirables de lyrisme émaillant ce récit généreux.

Enfin, à signaler, dans l'excellente revue des professeurs d'histoire et de géographie « Historiens et Géographes » (B.P. 31, 91001 Evry Cedex) n° 273, un article important sur la persécution nazie et l'attitude de Vichy ainsi que sur les camps en France et en Europe, le tout donné en réflexion aux professeurs d'histoire pour des travaux éventuels avec leurs élèves. Une belle contribution à l'éducation à la fraternité.

Yves THORAVAL

musique

les rastas chantent l'Afrique noire

Les rastas reprennent du poil de la bête. Trois groupes jamaïcains méritent les honneurs et particulièrement Bob Marley pour son dernier disque : « Survival » (1).

Le number one du reggae nous avait plus habitués à le considérer comme l'agent publicitaire d'Island Record que comme un musicien. « Roots » (2). Son double album, « Babylon by Bus » annonçait

il un tournant dans la carrière du chef de file jamaïcain ? « Survival », le premier disque produit dans ses propres studios, renoue avec les origines du reggae : pochette et musique sont entièrement consacrées à l'Afrique. Côté face de la pochette, les drapeaux africains entourent le plan d'une cale d'un négrier. Côté pile (de la même pochette), le dessin représentant les

ruines de l'empire du Zimbabwe entouré de deux photos saisissantes du peuple noir et de son histoire.

Pour la musique, Marley a laissé tomber la « Ganga » et, apparemment, décide de s'attaquer aux choses sérieuses. En conformité avec les couleurs de la pochette, le disque est placé sous le signe de l'Afrique et des conflits qui y sévissent. « Zimbabwe » est sans aucun doute le morceau le plus réussi de l'album. Chacun des titres est original et aborde les problèmes de la paix dans le monde : « So much trouble » (trop de conflits), les rapports entre les Etats africains : « African Unite » (Afrique unie) pour s'achever dans un retentissant « Survival » (Survie).

La qualité des textes et de la musique font de ce disque une des meilleures (si ce n'est la meilleure) production de Bob Marley.

« Tribute to the Martyrs » des Anglo-Jamaïcains « Steel Pulse » présente, quant à lui, beaucoup plus d'intérêt sur le plan des textes que sur celui de la musique. Le titre « Hommage aux Martyrs » ne laisse aucune équivoque sur le contenu de la rondelle. Le dernier disque de « Steel Pulse », sur une musique très travaillée, abandonnant le rythme sourd qui caractérise le reggae, constitue une véritable comédie musicale autour des héros de l'antiracisme. C'est tout à tour un hommage à Martin Luther King, Malcom X., Steve Biko...

Saluant au passage les groupes de « Rock against racism » et « Anti-Nazism League », « Steel Pulse » consacre une large place à Steve

Biko et aux martyrs de l'apartheid en Afrique australe. Un disque qui, par sa diffusion, permettra à un plus grand nombre de connaître la réalité sud-africaine.

A part quelques textes : « Ghetto Child » (l'enfant du ghetto), et « Exils in a babylon » (exil dans l'enfer terrestre) où, là aussi, les revendications du peuple noir sont à l'affiche, les paroles du disque de Merger : « Rasta Reggae » n'apportent pas beaucoup de satisfaction. Cependant, il passe immédiatement dans la « catégorie » des « bons disques » grâce à la qualité de la musique. En effet, le trio Michaël Dam, Barry Ford et Winston Bennett, nous offre ce qu'il est convenu d'appeler un chef-d'œuvre.

Marc MANGIN

(1) Bob Marley : Survival, Phonogram 9123.053.
(2) Voir droit et liberté, avril 1979.

talila au café d'edgar

La chanteuse en langue yiddish, Talila, à laquelle nous avons consacré un article dans notre numéro du mois de novembre, va se produire au café d'Edgar durant tout le mois de février. Une nouvelle qui réjouira les fidèles de Talila et de la chanson yiddish.

Café d'Edgar (58 bd Edgar Quinet, Paris 14^e). Prix des places 25 F et 30 F. Spectacle tous les jours sauf les 6 et 7, à partir de 22h15.

le silence de la mer de vercors

une matinée et une soirée au profit du mrap le samedi 16 février à 17 h. le lundi 25 février à 22h. prix des places : 25 F (au lieu de 30 F).

au théâtre du Coupe-Chou Beaubourg 94 rue St-Martin 75003 Paris

JE COMMANDE.....place(s) x 25 F Pour le (préciser la date)

Ci-joint mon règlement ainsi qu'une enveloppe timbrée pour l'envoi des billets à adresser au : mrap 120, rue Saint-Denis 75002 PARIS



Choisis parmi 3500 candidats, les douze enfants que l'on voit sur notre photo ont été reçus à l'ONU.

des enfants prennent en main leur destin d'adulte

Deux initiatives intéressantes, la première organisée par Radio-France Internationale, la seconde par le magazine Pif-Gadget, ont constitué le point culminant de l'année internationale de l'enfance en France.

L'année internationale de l'enfance est terminée. Le sort des enfants n'a pas changé. Ils restent les premières victimes lorsque la misère, la faim, la violence, la guerre frappent.

Colloques, discours, ont permis de mieux mesurer l'ampleur du drame. Mais

des solutions n'ont pas été apportées. 1980 débute, peut-être même, avec une situation plus grave encore. Mais on ne pourra plus dire : « Je ne savais pas ». Dans la campagne d'information et de sensibilisation, nous avons retenu deux opérations s'adressant aux enfants.

la main : le journal des enfants du monde

Sous le signe de la main, une main ouverte, qui en badge proclame « je suis un enfant du monde », « Pif-gadget » a organisé une campagne au cours de laquelle 60.000 enfants ont signé une déclaration dans laquelle ils s'affirment solidaires de tous les enfants du monde. En supplément à Pif-gadget, les enfants ont trouvé, dans « leur » journal, cinq dossiers traitant des drames que vivent d'autres enfants. D'abord la faim avec Fatimatou, fillette du Sahel, qui toutes les nuits rêve de pluie car « pas d'eau, pas d'herbe et pas d'herbe pas de lait ».

« Combien de tonnes de surplus alimentaires ont été gaspillées, jetées, brûlées ? » demande une envoyée de 14 ans à l'O.N.U., lorsque Fatimatou raconte que pour manger il y avait un moment où il y avait tant de monde que les villageois ne pouvaient même plus donner à manger.

Deuxième drame, la guerre avec Sabrina, Libanaise de 10 ans qui vit, pour combien de temps encore, dans un par-

king souterrain, seul abri possible. « Il ne faut pas oublier de jouer, Sabrina, sinon tu ne saurais plus quand la paix sera revenue ».

Le troisième dossier fait connaître le drame de Miguel, un parmi les 59 millions d'enfants qui travaillent dans le monde. Miguel qui cire les chaussures 15 heures par jour dans des conditions qui évoquent plus Dickens que la fin du 20^e siècle.

« Le racisme, ras-le-bol », disent dans le 4^e dossier Daniel Azzedine, Pierre Lofti, Laurent Menane et les autres. Albert Levy, secrétaire général du mrap s'adresse aux enfants dans ces quatre pages bordées d'une farandole de mains différentes et unies.

« Je suis différent » est le titre du dernier dossier qui présente Frédéric, infirme moteur cérébral dont un ami dit : « il n'est pas inférieur, il est différent, c'est tout, on est tous différents d'une façon ou d'une autre ».

douze enfants à l'o.n.u.

Autre opération, organisée par France-Inter et Radio-France Internationale : « Douze enfants à l'O.N.U. ». Douze enfants choisis parmi les 3.500 ayant exprimé ce qu'ils auraient dit à la tribune des Nations-Unies aux principaux dirigeants du monde pour venir en aide aux enfants en détresse.

La prise de conscience de la misère des enfants dans le monde s'exprime suivant les sensibilités : « Les enfants qu'on voit à la télé n'ont que la peau et des os » ou « ce n'est jamais Noël pour les enfants en détresse ». L'égoïsme des dirigeants est souligné : « S'ils étaient vos enfants, que feriez-vous ? ». L'envie, le besoin d'aider même va jusqu'à cette phrase superbe : « S'il faut de l'aide, je vous prête maman ».

Ces douze enfants sont allés à l'O.N.U., ils ont remis leur message au secrétaire général. Simultanément à la publication de ces dossiers, Pif, avec le Secours Populaire, organisait une collecte de vivres, de matériel scolaire, de médicaments, de matériel scolaire et de fonds pour les enfants du Nicaragua et des associations d'enfants handicapés.



Ces actions ont sensibilisés les enfants qui n'en sont pas encore à la pratique des gestes qui donnent bonne conscience. Les textes qu'ils ont lus ou écrits, les images vues dans la presse ou à la télévision ont sans doute suscité un sentiment de solidarité. Cela a été possible parce que le monde des adultes avait décidé que 1979 serait l'Année de l'enfant.

François, un petit cambodgien de 10 ans, envoyé de France-Inter à l'O.N.U., disait : « Il faut (les) soigner avec gentillesse et amour, et pas seulement pour que ça guérisse vite... après il faut continuer à les soigner ». Il en est ainsi de ces années à thème. Elles semblent faites pour que « ça guérisse vite », pas pour continuer à soigner après.

le concours de la résistance et de la déportation

L'an dernier un concours scolaire ayant pour thème « la résistance et la déportation » était organisé dans les écoles françaises. L'expérience tentée en 1979 est reconduite en 1980.

Les élèves des classes de troisième pourront, dès le premier trimestre, s'organiser en groupes de travail pour remettre au jury départemental, le 13 mars 1980, un mémoire collectif de quelques pages, qui pourra être enrichi de dessins, de poèmes, de photographies, de photocopies, de bandes magnétiques.

Le thème commun aux classes de 3^e et terminales est ainsi rédigé :

« Il y a quarante ans, le 18 juin 1940, le général de Gaulle lançait son appel à la Résistance. Résistance en France vaincue, occupée, opprimée (Résistance intérieure) et dans l'empire colonial français (Résistance extérieure).

Il y a trente cinq ans, en mai 1945, la France pouvait, à part entière, participer à la victoire des armées alliées et contribuer à la libération des derniers survivants des camps de concentration et d'extermination.

Pourquoi ces événements historiques méritent-ils de demeurer vivants dans la mémoire des Français ?

Les Français de 1980 : Que savent-ils, que pensent-ils de ces événements ? (1)

(1) Le n° 351 du Déporté, organe de l'U.N.A.D.I.F., comporte un supplément de 16 pages qui apporte toute une documentation utile aux enseignants qui souhaiteraient faire participer leurs élèves à ce concours, ainsi que l'indication de numéros spéciaux sur ces sujets, diffusés par le Centre national de documentation pédagogique (27 rue d'Ulm). Ce supplément, 2 F. Le Déporté, 8 rue des Bauges, 75016 Paris, C.C.P. 7792-68 Paris.

Que peut-on espérer ? Que ces enfants et les autres continuent de penser et de dire ces phrases simples et belles : « Pitié ! Ne vous battez plus, ne vous disputez plus. Blancs, Noirs, Rouges et Jaunes, serrez-vous la main. Rendez vos innocents heureux... S'il vous plaît, laissez-nous notre droit aujourd'hui pour que nous puissions remplir notre devoir demain » (Français, 10 ans).

Jean-Pierre BARRIZIEN

déclaration des enfants du monde

1. Tous les enfants du monde, noirs, jaunes et blancs sont mes frères et mes sœurs ; ils ont, comme moi, le droit de manger à leur faim, de vivre en bonne santé et d'être heureux.

2. Tous les enfants du monde, jaunes, blancs et noirs, ont, comme moi, le droit d'aller à l'école et d'acquiescer ensemble le savoir commun à tous les hommes.

3. Tous, les enfants du monde, blancs, noirs et jaunes, ont, comme moi, le droit de vivre en paix : ils doivent apprendre à leurs parents à aimer tous les enfants et tous les parents du monde.

4. Quand nous serons grands, noirs, jaunes et blancs, nous nous sentirons chez nous partout sur la Terre et nos cœurs oublieront les frontières.

Texte proclamé à l'occasion de la Journée de l'enfant contre le racisme, au cours de la cérémonie qui a eu lieu le 17 décembre 1979 à la Maison de l'Unesco.

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.)

Le C.L.E.P.R. développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidente : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F

Membre donateur : 20 F Membre bienfaiteur : à partir de 30 F

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. 120 rue Saint-Denis 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline Institutrice C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35 Paris)

Case réservée
K.A.

PARFUMERIE MOZART

Institut de beauté

26, avenue Mozart - 75016 Paris
Tél. : 647.63.60


Tal
prêt-à-porter

17, rue d'Enghien - 75010 PARIS
☎ 824 52.27

FOURNITURES DIFFUSION

27, rue de Saintonge
75003 Paris
Téléphone 272.15.31

MANDY MOSCOVICI
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

 getrabat S.A. 33, RUE LEDRU-ROLLIN - 94200 IVRY
☎ 670.21.78

THEOREME

PRÊT A PORTER
FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL
75002 PARIS

Téléphone 236.38.97 et 260.57.03



GILLES NAJMAN

Créations - Manteaux - Tailleurs

80, Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS - Tél : 770-65-53

PRÊT A PORTER FEMININ

DEELIE
98, RUE D'ABOUKIR
75002 PARIS
TELEPHONE : 233.90-16

■ action ■

gros plan mrap-solidarité

En 1977, lors du congrès national du mrap, Pierre Paraf suggérait de « constituer parallèlement à notre mouvement, une association qui se consacrerait à la solidarité et qui, ne suivant pas forcément le mrap dans toutes ses actions militantes mais adhérant profondément à son idéologie, recruterait dans des milieux plus larges encore et serait apte, en raison de ses activités, à recevoir des dons et des legs. »

Cette idée a cheminé et **mrap-solidarité** a été créé récemment. L'association a pour but de « venir en aide moralement et matériellement aux victimes du racisme et du sous-développement économique, en France et dans le monde, et de compléter, en tant que de besoin, l'action déjà menée par le mrap. »

Ses moyens d'action résident, entre autres, dans l'organisation de secours, aides et assistance. **Mrap-solidarité** se propose, comme première action concrète, d'agir dans le cadre de l'assistance juridique. En effet, devant la recrudescence des violences racistes, des activités des groupes néo-nazis, et face aux problèmes multiples que rencontrent les travailleurs immigrés, la permanence juridique du mrap connaît un développement tel que l'ampleur de sa tâche dépasse ses moyens.

Le bilan du service juridique pour l'année 1979, fait état de 1580 affaires, ce qui fait en moyenne 30 affaires par semaine, soit 30 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Le problème crucial de cette permanence est d'ordre financier. Si l'on cumule les frais de consignation (qui dépassent le plus souvent 2.000 F par affaire judiciaire), de correspondance, téléphone, entretien, délégation etc..., on atteint rapidement des sommes élevées, ce qui contraint le mrap et certaines victimes du racisme à renoncer à des actions en justice.

En ce qui concerne les crimes et violences racistes commis par des bandes fascistes ou par des policiers sur des étrangers, ou sur leurs biens, il est à signaler que ces actes ne sont pas couverts par la loi du premier juillet 1972. Or, ils deviennent plus fréquents. La seule possibilité de venir en aide aux victimes est de leur proposer un avocat et d'apporter à leurs familles un soutien moral et financier.

Mrap-solidarité va donc avoir comme premier objectif d'organiser des collectes de fonds pour faire face aux frais élevés entraînés par ces procédures et par ces situations douloureuses. Nous invitons, dès à présent, les lecteurs de **droit et liberté**, ainsi que tous les amis du mrap, à donner leur adhésion et à prêter leur concours à **mrap-solidarité** (siège social : 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris). Cotisation annuelle : 50 F. pour les membres adhérents, 100 F. pour les membres donateurs, 200 F. ou plus pour les membres bienfaiteurs.

Ghislaine MARINI
secrétaire générale
de mrap-solidarité

d'une région à l'autre

**bourgogne -
franche-comté :
contre l'apartheid
et le nazisme**

Le comité de Besançon annonce une conférence du professeur Albert Jacquard sur « le droit à la différence ».

Le procès intenté au journal de Vesoul « L'Estocade », à la suite de sa dénonciation d'un journal publié sous l'occupation, a donné lieu à un débat dans cette ville, le 11 janvier, avec la participation de Jean-Louis Sagot-Duvauroux, rédacteur en chef de **droit et liberté**. Albert Lévy, secrétaire général du mrap, a témoigné au procès.

**est :
contre les
violences**

Assemblée constitutive du nouveau comité de Longwy, le 17 décembre, et élection du bureau avec Edith Martin, présidente, Gilbert Boni, vice-président, Alain Persigang, secrétaire, Jacqueline Falscetta, trésorière, ainsi qu'un responsable à l'information et un res-

droit et liberté ■ n°388 ■ février 1980

**nantes :
un important
colloque sur
« les droits
de l'homme
et le racisme »**

Le comité du mrap de Loire-Atlantique organise les 22, 23 et 24 février à Nantes, un colloque universitaire avec le concours de l'UNESCO, sur le thème : « La France et l'Europe d'aujourd'hui face aux différences ethniques et culturelles ». Outre des enseignants des Universités de Nantes (Daniel Briole, Augustin Barbara, Claude Vermeil, Claude Payen, Régis Antoine) et de Rennes (M. Simon), de nombreux spécialistes présenteront des exposés et prendront part aux débats.

De Paris, viendront notamment : Mme Manuela d'Arcy (Bureau d'Information de l'O.N.U.), Pierre Paraf, président du mrap, Colette Guillaumin, Albert Jacquard, Léon Poliakov, Jean Rabu, vice-président de la Fédération Française des clubs UNESCO, Bertrand Bary, membre du Bureau National du mrap.

Autour de ce colloque, de portée nationale et même internationale, auront lieu également une exposition sur le thème « Respect des Droits de l'Homme et lutte contre le racisme », élaborée par le mrap et plusieurs groupes nantais, qui sera inaugurée, le samedi 23 février, par M. Alain Chenard, député-maire de Nantes ; un récital Una Ramos (samedi soir) ; enfin, une assemblée générale du mrap (dimanche matin 24 février).

Information : Comité local de Loire-Atlantique, 8 allée Cassard, 44000 NANTES.

responsable à l'éducation. Nouvelle réunion, le 9 janvier.

Poursuivant son action aux côtés de Denia Mabrouk, un ouvrier algérien brutalisé par la police, en novembre, le comité est saisi d'un nouveau cas de violences policières visant un autre Algérien, Osmani Elhadj : délégation au commissariat, communiqué de presse, soutien juridique.

**ouest : pour les
immigrés, pour la
vérité**

Une initiative du comité du mrap de Loire-Atlantique a bénéficié d'un retentissement national : la plainte déposée, il y a quelques mois, contre une affiche anti-immigrés du Front-National, a abouti à l'inculpation du président de ce groupement, M. Jean-Marie Le Pen. L'avocat du mrap est Me Michel Le Mapien.

A Lorient, le mrap a participé, avec l'Association pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers (ADATE) et le Collectif des immigrés de toutes nationalités, à une soirée-débat (12 décembre) autour du film « Cedda » de Sembène Ousmane.



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

15 RUE TRONCHET 265 03 40
41 RUE DU FOUR 548 85 88
74 RUE DE PASSY 527 14 49
TOUR MONTPARNASSE 538 65 53
PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

Case réservée
S.E.P.A.P.

MODE TERRIBLE
POUR ENFANTS SAGES

LA PETITE
GAMINERIE

28-32, rue du Four, 75006 PARIS
Téléphone 222.05.58 et 548.39.31

Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire
MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEANU

Evite aux familles toutes démarches pour Inhumations - Toilettes mortuaires
Linceuls - Transports de corps Paris-Provence-Israël et tous Pays
Achats de terrains, constructions de caveaux
Monuments. Gravures. Photos. Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTRouGE

(face la Porte principale du cimetière de Bagneux): 656.74.74

ARTICLES - CADEAUX GROS
MAROQUINERIE
SERVIETTES - PORTE-DOCUMENTS

MICHELER

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 Francs

70, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS

Tél. : 887.72.11

Le comité du mrp de l'Orne a élaboré avec Accueil et Promotion des Travailleurs Etrangers, une analyse critique du projet de loi Stoléru, qui a été adressée aux parlementaires du département et publiée dans la presse (Ouest-France, 21 décembre). Les deux associations appellent « à l'esprit critique, à la réflexion et à l'action de chacun ».

centre :
comment
naît un comité

La menace d'expulsion d'un jeune Marocain, Rachid Anmari, a suscité en raison de son injustice flagrante, émotion et action à Mainvilliers, près de Chartres. Une adhérente a pris l'initiative de créer un comité du mrp. Le collectif créé a organisé un meeting, le 18 janvier, où a pris la parole, entre autres, Mme Laure Dachevsky-Perrin, membre du Bureau National de notre Mouvement.

A Orléans, publication dans la presse d'un communiqué contre la loi Bonnet, signé par Accueil et Promotion, la CIMADE, la Ligue des Droits de l'Homme et le mrp.

auvergne -
limousin :
rencontres et
projets

Une assemblée régionale a eu lieu le 27 janvier à Vichy pour mettre en place les nouvelles

PRÉSIDENT : Pierre PARAF
VICE PRÉSIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^e George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Aibert LEVY
COMITÉ D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRE-NOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrp réaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

structures décentralisées, proposées par la rencontre nationale de Dijon. Le débat a porté également sur la préparation du Congrès.

Dans différentes villes du Puy-de-Dôme, le mrp a organisé plusieurs assemblées-débats, ces dernières semaines, sur la situation des travailleurs immigrés.

A l'occasion de la présentation à Angoulême de la pièce sud-africaine « Boesman et Lena » d'Athol Fugard, par le Théâtre Noir, le comité de Limoges a tenu un stand; des contacts ont été pris en vue de la création d'un comité du mrp en Charente.

nord : un crime
abominable

Mobilisation du comité d'Amiens après la révélation du meurtre d'un jeune Sénégalais, Camara Salif, noyé dans la Somme, deux mois plus tôt, par une bande de jeunes. Presse, radio font état de la prise de position et de l'analyse du mrp.

quelle politique de l'immigration ?

Sous ce titre, une brochure de 68 pages, format 21x29,5 vient de paraître comme supplément à droit et liberté. Elle reproduit les exposés qui ont eu lieu au colloque sur les lois Bonnet-Stoléru qui s'est déroulé le 29 septembre dernier au Sénat sur l'initiative du mrp avec les concours d'une cinquantaine d'associations.

Ces exposés (du professeur Jacques Robert, de Jacqueline Costa-Lascoux, le rapport de la FASTI et du mrp sur les pratiques administratives visant les immigrés, les conclusions d'Aibert Lévy) s'accompagnent d'une introduction faisant le point sur l'évolution de la situation depuis le colloque. En annexe, figurent les textes de la loi Bonnet qui a été adoptée en décembre (et dont plusieurs dispositions ont été déclarées anti-constitutionnelles par le Conseil Constitutionnel) et le projet de loi Stoléru qui doit être de nouveau inscrit à l'ordre du jour du Parlement au printemps prochain.

C'est dire que ce document revêt une grande actualité et qu'il est indispensable à tous ceux qui entendent poursuivre la lutte en faveur des droits et de la dignité des travailleurs immigrés et de leurs familles.

L'exemplaire : 10 F. plus frais d'envoi : 5,50 F.

Commandes à droit et liberté, 120 rue Saint-Denis, 75002 PARIS CCP PARIS 92 39 81.
Tarif réduit pour les comités locaux, les associations et les commandes en nombre (à partir de 10 exemplaires).

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme,
pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrp.

Abonnement d'un an à droit et liberté (60 F.). Abonnement de soutien (120 F.). Etranger (90 F.). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

M. IFKER

FOURNITURES DENTAIRES

TEL. 247.13.84
16 Lignes Groupées

24, RUE DES PETITES-ÉCURIES
75010 PARIS

Maroquinerie
République
distribution

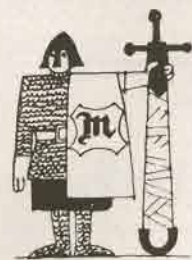


144-146, bd de la Villette - Paris-19^e

Tél. : 206-11-57

Marchal

VÊTEMENTS DE LOISIRS



43, r. du Sentier, 75002 PARIS

☎ 233 49-35

Ets. MARCHAL
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 125.000 Francs

CRÉATIONS EXCLUSIVES GOTTEX

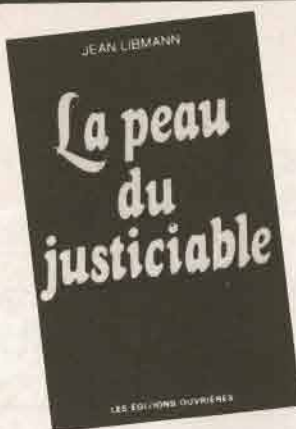
HENRI DANIEL

VILLE - PLAGE - COCKTAIL - SOIR

23, Bd POISSONNIÈRE - PARIS-2^e - TÉL. {

236-52-53
236-61-46
236-78-86

les éditions ouvrières



L'auteur,
ancien magistrat,
démontre comment
la justice
peut être
respectueuse
du « justiciable »

maisons recommandées

■ **Comptoir Général des Métaux**
11, rue Jean-Pierre Timbaud
95102 ARGENTEUIL

■ **ETS NAKACHE Frères**
123, rue du Faubourg du
Temple - 75010 Paris

■ **PIA BOUTIQUE**
54, rue du Four
75006 Paris

■ **MANDRALYNE**
35, rue de Plaisance
94 Nogent-sur-Marne

Le comité est par ailleurs engagé dans la préparation maintenant prochaine des Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (29 février-9 mars).

Soirée-débat à Canteleu (Seine-Maritime) sous l'égide du mrap, avec le film de Mohamed Alkama : « Quitter Thionville ».

région parisienne : permanences- solidarité

Le comité du mrap d'Argenteuil a participé, avec d'autres associations, à un débat sur « Les Droits de l'Homme et la liberté dans le monde » à la M.J.C. de Bezons.

Bertrand Bary, membre du Bureau National du mrap, a animé un débat sur l'immigration devant une centaine d'élèves de terminale (1^{re} et seconde) au lycée d'Argenteuil, le 17 janvier.

Le comité de Sarcelles et ses environs, qui a organisé une après-midi culturelle le 8 décembre, tiendra des permanences régulières chaque samedi de 10 à 12 heures en deux lieux différents selon les semaines (Maison de quartier des Vignes-Blanches et Centre Social des Rosiers) pour renseigner et aider toutes les victimes du racisme, et les immigrés en butte à des tracasseries administratives.

Permanence également du comité de Massy le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30, à la salle du Premier Mai (Angle rue Appert et de Rome).

A Combs-la-Ville, Bertrand Bary représentait le mrap dans un débat organisé par la municipalité sur l'implantation d'un terrain pour les Gens du Voyage (17 janvier).

languedoc - pyrénées : pour informer

Première réunion publique du nouveau comité local de Perpignan, le 17 décembre.

Celui de Carcassonne a organisé le 4 janvier un « apéritif-débat » au siège du Conseil Culturel, avec la Ligue des Droits de l'Homme et la Libre Pensée. Poursuivant son effort d'information, il note avec satisfaction les deux pages consacrées à présenter le mrap dans le bulletin régional de la C.F.D.T. « Action ouvrière ».

C'est à Carcassonne qu'aura lieu, le 17 février, l'assemblée régionale Languedoc-Pyrénées pour la préparation du congrès du mrap.

rhône-alpes : de la discrimination au drame

Dans une lettre au préfet, le comité du mrap de Haute-Savoie expose le cas dramatique d'un travailleur tunisien de 45 ans qui, après avoir perdu son travail à Annecy, où il réside avec sa famille, a trouvé un nouvel emploi à Cluses. Mais il n'a pu obtenir de logement dans

cette dernière ville, où l'Office d'H.L.M. lui a opposé un refus (non motivé). N'ayant pas la force d'effectuer le long déplacement quotidien, il mange et dort à Cluses... dans sa voiture, malgré le froid.

Le comité de Grenoble a pris part, le 16 décembre, à un débat sur la situation des juifs d'U.R.S.S., au Centre Culturel juif.

sud-est : un raciste condamné

Succès judiciaire à Marseille : sur plainte du mrap et de la LICRA, un jeune voyou raciste,

préparation du congrès du mrap des 22 et 23 mars

Quelles sont actuellement les données exactes du racisme en France et dans le monde ? Dans quelles conditions et par quels moyens les combattre ? Quelles sont les perspectives prochaines de ce combat ? C'est à de telles questions que le congrès du mrap doit répondre les 22 et 23 mars prochain à Paris.

En effet, notre action doit, pour être efficace, se fonder sur une analyse approfondie de la situation et mettre au point soigneusement les moyens appropriés.

Depuis le précédent congrès (les 26-27 novembre 1977), bien des choses ont changé autour de nous et même à l'intérieur de notre mouvement qui s'est considérablement développé en même temps que s'accroissait la montée du racisme.

Sur les bases fixées par l'Assemblée Générale de Dijon, le 8 décembre dernier, le congrès se préparera à travers 14 assemblées régionales qui débattront des orientations en même temps que des modalités d'action et examineront les moyens de renforcer l'implantation du mrap et ses initiatives à travers la France. Plusieurs déjà sont fixées et toutes se dérouleront entre la fin janvier et le début mars. Par ailleurs, le même débat se déroulera dans les 12 commissions spécialisées qui fonctionnent au sein du mouvement.

Le congrès sera une étape importante dans la mobilisation de tous les courants opposés au racisme. Nous comptons, en particulier, sur les nouvelles générations. C'est pourquoi le mrap propose qu'avant le congrès se déroule une semaine de la jeunesse contre le racisme qui permettra à toutes les associations intéressées de marquer leur intérêt pour ce combat. Le bilan impressionnant des réalisations du mrap pendant les deux dernières années est une base de départ qui nous laisse espérer pour la prochaine période de nouveaux progrès pour faire face aux besoins actuels. A condition, bien sûr, que se poursuive et s'amplifie le remarquable effort de nos militants et la mobilisation toujours plus large de l'opinion publique.

qui avait barbouillé des slogans antisémites autour de la synagogue, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis. Le mrap, représenté par Me Jacqueline Moutte, a obtenu 1.000 F. de dommages et intérêts.

Une délégation du mrap et de plusieurs autres associations (Ligue des Droits de l'Homme, CIMADE, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Association des Juristes Démocrates) a été reçue le 13 décembre par M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille, à qui elle a exposé les préoccupations de ces associations concernant la situation des travailleurs immigrés.

paris : pour james mangé

La plupart des comités parisiens se sont mobilisés dans la dernière période en faveur du militant sud-africain James Mangé condamné à mort : collages d'affiches, diffusion de cartes postales de protestation et des tracts, participation aux manifestations qui ont lieu chaque troisième jeudi du mois devant l'ambassade d'Afrique du Sud.

carnet nos deuils

■ Deux peintres, Sonia DELAUNAY et Marc SAINT-SAENS sont décédés récemment. Par delà tout ce qui pouvait les séparer au plan artistique, l'un et l'autre étaient des amis du mrap et avaient offert des œuvres aux différentes ventes organisées pour le soutien de notre action. Nous conserverons avec émotion le souvenir de leur solidarité et exprimons à leurs familles respectives notre profonde sympathie.

■ Nous avons appris avec beaucoup de peine la disparition de Ady BRILLE, ancien commandant des Forces Françaises Combattantes, déporté-résistant à Buchenwald-Dora, commandeur de la légion d'Honneur et Rosette de la Résistance, membre de la direction de l'A.-N.A.C.R. et de la F.N.D.I.R.P. Après la libération, Ady BRILLE avait dirigé pendant plusieurs années les émissions de la Radiodiffusion française à destination de l'outre-mer ; il était l'auteur d'un ouvrage sur les camps nazis, intitulé « Les Techniciens de la mort » qui vient d'être édité au Livre de Poche. A sa famille et à tous ses proches, nous présentons nos très sincères condoléances.

naissances

■ Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'Éléonore, fille de nos amis Christine et Daniel BANDERLY, animateurs du comité du mrap de Loire-Atlantique. Nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux.

■ Nos félicitations et nos vœux amicaux, également, à l'occasion de la naissance de David et Benjamin, fils jumeaux de Hugues STEINER et Paule GERMAIN-STEINER.

promotion

■ Elimane KANE, responsable de la permanence juridique du mrap, ayant terminé avec succès ses études de droit, a prêté serment d'avocat le 16 janvier. Plusieurs membres du Mouvement étaient présents. A l'amicale réception qui a suivi, Albert LEVY, au nom de tous, lui a exprimé les félicitations les plus chaleureuses et souhaité beaucoup de succès dans sa carrière, au service de la Justice.

N° de Commission paritaire : 61013 31

sauver james mangé

condamné à mort
par les racistes
d'afrique
du sud



Agir : chaque jeudi, téléphonez à l'ambassade d'Afrique du Sud (1-555 92 17) pour demander que vive James Mangé. Le troisième jeudi de chaque mois, rejoignez-vous au rassemblement de protestation organisé par le mrap de 18 heures à 19 heures 30 devant l'ambassade sud-africaine à Paris, 59 quai d'Orsay, 75 007 PARIS, métro : Invalides. Demandez et diffusez les cartes postales de la solidarité (5frs la planche). Participez à l'action du mrap contre l'apartheid.
mrap : 120 rue Saint-Denis, 75 002 PARIS; tél:(1)233 09 57; CCP 14 825 85 PARIS.